



Publié le : 06/03/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 février 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 février, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°5), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°5), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°5), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°5), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°15), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°5), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question n°5), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** M. Sébastien GIRARDET

Etaient absents : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques

KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Françoise PRESSE, Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°13), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE, **François** : M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Jean-Michel CAYUELA, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (jusqu'à la question n°4 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2026/2026.00066
Rapport n°5 - Budget Primitif 2026

5 Budget Primitif 2026

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	06/02/2026	Favorable
Bureau	12/02/2026	Favorable

Résumé :

Le Budget primitif s'élève à 403,8 M€ pour le budget principal et les différents budgets annexes, soit 387,9 M€ après neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports.
Par rapport aux Orientations Budgétaires débattues le 29 janvier dernier, il est en progression de 1,6 M€ tous budgets confondus, du fait des ajustements suite à la reprise des résultats sur les budgets annexes.

Le projet de Budget primitif 2026, soumis à l'examen du Conseil communautaire, se situe dans la ligne directe des Orientations Budgétaires débattues le 29 janvier dernier.

Conforme aux grands axes qui le structurent et dans son contenu, il **confirme la mobilisation de Grand Besançon Métropole à mettre en œuvre son projet de territoire.**

Le projet de territoire, par sa dynamique programmatique et sa structuration autour de grands axes de développement - les alliances, la cohésion, les transitions, l'effervescence - s'inscrit comme un projet de transformation.

C'est dans ce cadre que Grand Besançon Métropole se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur de développement, comme l'investisseur principal du territoire, et comme un moteur puissant de l'attractivité et de la proximité, et c'est dans ce cadre qu'est réalisé le choix collectif de maintenir ce cap en 2026.

Le Budget 2026 confirme le positionnement de GBM tout autant que la solidité de son engagement, avec :

- **d'une part, la poursuite de l'effort exceptionnel en faveur de l'investissement, déployé ces dernières années, autour de grands projets stratégiques comme de travaux d'amélioration du cadre de vie.**

Avec près de 112 M€ réalisés en 2025, et 128,9 M€ programmés au Budget primitif 2026, le déploiement du Plan Pluriannuel d'Investissement se poursuit, avec détermination, pour permettre la réalisation des opérations validées ;

- **d'autre part, un appui maintenu à la qualité du service public communautaire, à travers un fonctionnement de 242,6 M€, à la fois ambitieux dans son contenu et sa vision pour soutenir la dynamique et la solidarité communautaire, et maîtrisé pour permettre de préserver les équilibres financiers de long terme, et conserver la vigilance dans un contexte instable.**

Après des décisions nationales en 2025 qui ont impacté, fortement et de façon pérenne, GBM à hauteur de 3,5 M€, avec un effet croissant et cumulatif d'ores et déjà connu s'agissant de la hausse de cotisations CNRACL de près de 1 M€ chaque année pendant 4 ans, la préparation budgétaire 2026 s'est déroulée, pour la deuxième année consécutive sans projet de Loi de Finances.

La promulgation du texte définitif, prévue pour la mi-février, ne permettra pas d'en intégrer les conséquences éventuelles dans le Budget primitif, compte tenu des délais réglementaires, notamment de transmission au Conseil communautaire.

Le vote du Budget primitif doit ainsi intervenir cette année à la fin février, dans le cadre d'un calendrier nécessairement resserré, au regard des délais incompressibles de renouvellement des instances communautaires qui sont incompatibles avec un vote du Budget primitif au plus tard le 30 avril.

Le projet de Loi de Finances tel que connu à la date d'écriture du présent rapport, les efforts demandés aux collectivités locales, annoncés entre 2 et 2,5 milliards d'euros au niveau national, comme en 2025 (hors hausse des cotisations CNRACL), semblent allégés par rapport à la version initiale (qui annonçait un effort de 4,6 Md€).

Pour autant, les modalités détaillées de cet effort restent à préciser sur certains points, avec **des impacts variables pour GBM selon les leviers ou les indicateurs qui seront utilisés**, et avec par ailleurs des effets de seuil potentiellement importants sur des dispositifs tels que le prélèvement au titre du DILICO (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes des Collectivités Locales).

A la date de rédaction du rapport, serait notamment maintenue la baisse des compensations fiscales liées à l'abattement des locaux industriels, qui s'établirait à environ 20 % (contre 25 % initialement envisagés), ce qui aboutirait à une diminution conséquente, et malheureusement très probablement pérenne, de recettes pour GBM de l'ordre de 1 M€.

Autre point qui serait maintenu par rapport au projet initial malgré la mobilisation des associations d'élus locaux, sous réserve d'adoption de la Loi de Finances, et particulièrement pénalisant dans un cycle d'investissement élevé comme l'est GBM, le décalage d'un an du versement du Fonds de Compensation pour la TVA, qui vient compenser aux collectivités la TVA acquittée dans le cadre de leurs investissements. Même s'il s'agit d'un décalage de trésorerie, cela représenterait une perte de 6,5 M€ en 2026 en recette d'investissement pour GBM. Cela constituerait également un signe particulièrement défavorable quant au rôle des intercommunalités dans le soutien au développement économique et au carnet de commande des entreprises.

Le DILICO serait quant à lui réduit au niveau national, par rapport au projet de Loi de Finances initial et par rapport à l'année 2025, ce qui pourrait laisser présager une absence maintenue de prélèvement pour GBM.

Globalement, le projet de Loi de Finances pèse très lourdement sur les intercommunalités, qui supportent à elles-seules la moitié des efforts exigés des Collectivités locales, alors qu'elles représentent moins du quart de l'ensemble des budgets locaux. Un tel effort demandé aux intercommunalités apparaît en pleine contradiction avec le renforcement des transferts de compétences, intervenu ces dernières années, au niveau communautaire.

De plus, à travers la fragilisation des intercommunalités, c'est l'ensemble du bloc communal, incluant les communes, qui sera affaibli. C'est donc un point de vigilance essentiel pour l'avenir.

Les éléments pour GBM sont en cours de consolidation, avec en parallèle, une complexité de plus en plus grande des finances locales, ce qui nécessitera une analyse approfondie, lorsque la Loi de Finances sera définitivement adoptée, pour en mesurer précisément les éventuels impacts budgétaires, tout autant que leur caractère ou non ponctuel, pour GBM.

Compte tenu des délais, l'intégration de ces éléments ne pourra donc intervenir qu'à la première décision modificative, en juin prochain, avec le cas échéant, si les impacts de la Loi de Finances sont très conséquents, un éventuel ajustement de la stratégie financière pluriannuelle de notre intercommunalité, et ce, malgré la solidité de sa situation financière.

Comme cela a été souligné lors des Orientations Budgétaires, GBM a su conserver, dans le cadre de sa stratégie financière responsable et maîtrisée, à la fois une situation budgétaire saine et sécurisée, et une capacité de résistance et d'adaptation, qui lui ont permis de traverser les crises multiples de ces dernières années et qui lui permettent aujourd'hui de continuer à mettre en œuvre son projet de territoire et de relever les défis à venir.

La **mobilisation et la vigilance** restent bien sûr de mise, car le principe d'une mise à contribution des collectivités reste confirmé au niveau national, alors même que celles-ci sont des acteurs majeurs de la croissance, du soutien au développement économique et à l'emploi et de l'investissement public, autant d'engagements qui exigent tant un dialogue en responsabilité que de la visibilité pour l'avenir.

Dans un contexte d'incertitudes fortes au niveau national, il est d'autant plus essentiel que le Grand Besançon crée lui-même, en responsabilité et en adéquation avec les besoins du territoire, les conditions de sa propre visibilité, qui sont aussi les conditions de la pérennité de l'action, et de la solidarité, communautaires.

C'est ce qui a été fait :

- ✓ **avec un projet de territoire, cap de confiance et de stabilité** dans un contexte particulièrement mouvant,
- ✓ **par un Plan Pluriannuel d'Investissement particulièrement élevé**, de plus de 570 M€ sur 2025-2029, dont le financement et donc la réalisation, sont assurés, ce dont témoigne la montée en puissance année après année, des réalisations (avec un quasi-doublé entre 2020 et 2025),
- ✓ **par une stratégie financière maîtrisée**, intégrant les contraintes structurelles de GBM, et notamment la faiblesse de ses recettes de fonctionnement, tout en restant adaptable et réactive.

Les seules modifications intervenues entre les Orientations Budgétaires et le Budget primitif résultent de l'affectation des résultats sur les budgets annexes, le contenu et les grands équilibres restant quant à eux inchangés.

Le Budget 2026 s'inscrit dès lors logiquement dans la confirmation de la dynamique engagée, celle de la continuité des engagements en lien avec le projet de territoire, de la mobilisation, la responsabilité et l'adaptabilité.

Le niveau de ce Budget, de près de 388 M€, en témoigne une nouvelle fois, avec la poursuite du déploiement des priorités communautaires fortes et partagées, autour de la qualité de la vie pour tous et partout, de l'attractivité, de la vitalité et de l'innovation, du développement économique et touristique, des transitions, en réponse aux besoins de tous les acteurs du territoire.

Plan du rapport de présentation du Budget primitif 2026

- I. Le Budget primitif consolidé 2026
- II. Le budget principal
- III. Les budgets annexes
 - 1. Le budget annexe Transports
 - 2. Le budget annexe Déchets
 - 3. Les budgets annexes Eau et Assainissement
 - 4. Le budget annexe Chauffage Urbain
 - 5. Les budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

I- LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2026

Les dépenses du budget général consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établissent à 403,8 M€ (hors opérations comptables de reprise des résultats 2025 pour l'ensemble des budgets annexes), soit **387,9 M€ après neutralisation de la subvention d'équilibre au Budget Transports**, en évolution de + 1,6 M€ par rapport aux Orientations Budgétaires.

Cette évolution s'explique essentiellement par des ajustements intervenus suite à la reprise des résultats N-1 sur les budgets annexes.

Comparaison du budget consolidé 2025-2026 (hors subvention d'équilibre Transports)

2025	2026	
TOTAL BUDGET : 382,6 M€	TOTAL BUDGET : 387,9 M€	+ 5,3 M€ (+ 1,4 %)
Investissement : 143,9 M€	Investissement : 145,3 M€	+ 1,4 M€ (+ 1 %)
Dont équipement : 128 M€	Dont équipement : 128,9 M€	dont + 0,9 M€
Fonctionnement : 238,6 M€	Fonctionnement : 242,6 M€	+ 4 M€ (+ 1,7 %)

- **Le budget de fonctionnement s'établit à hauteur de 242,6 M€, en évolution de 4 M€ soit + 1,7 %, auxquels s'ajoutent 15,8 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe Transports, soit 258,4 M€ de dépenses totales.**

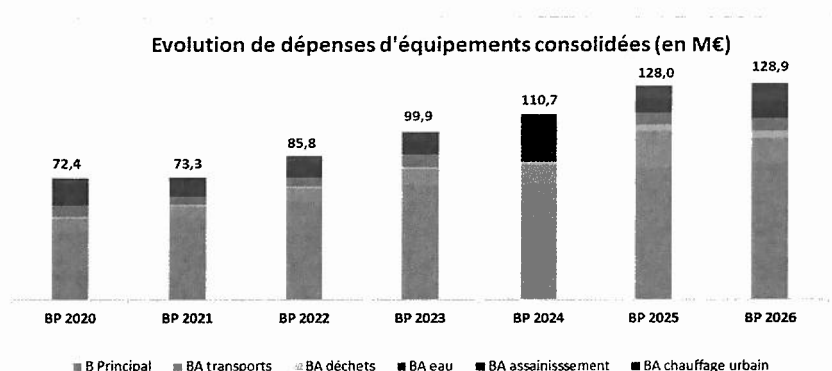
Les dépenses consolidées de ressources humaines représentent 78,7 M€, soit 32 % des dépenses de fonctionnement.

L'évolution des dépenses de fonctionnement se répartit pour + 3 M€ sur le budget principal (+ 3,4 M€ avec la subvention d'équilibre au budget Transports) et + 1 M€ sur les budgets annexes.

- **Le montant consolidé d'investissement s'élève à 145,3 M€, 59 % relevant du budget principal et 41 % étant portés par les budgets annexes, dont près de 129 M€ en faveur de l'équipement du territoire Grand Bisontin.**

A ce montant de BP 2026, **s'ajoutent 45,7 M€ de reports de dépenses**, engagées en 2025 et qui seront payées sur 2026, **portant ainsi les crédits d'équipement ouverts en 2026 à près de 175 M€.**

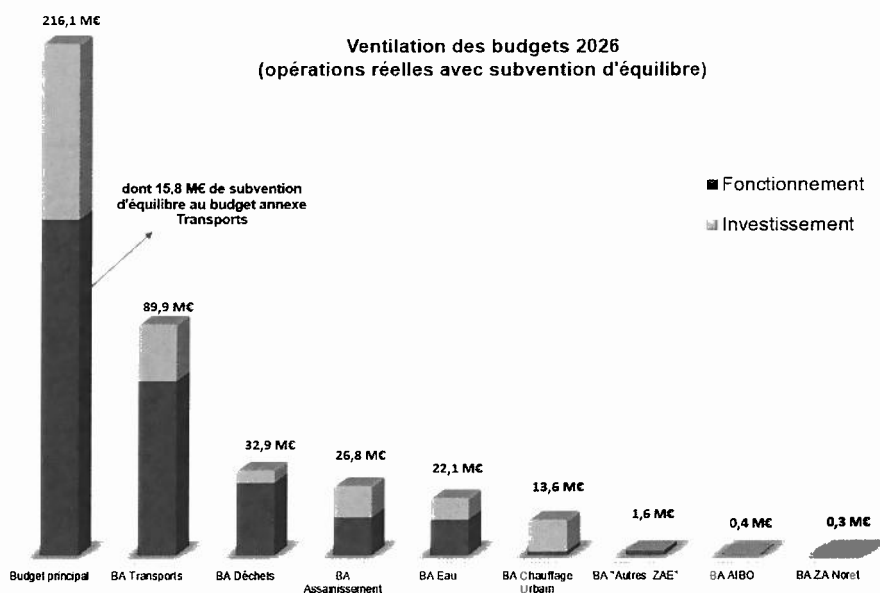
De BP à BP, tous budgets confondus, la trajectoire de montée en puissance de l'investissement se consolide d'année en année, comme en témoigne le graphique suivant :



Les autres dépenses d'investissement correspondent, pour 13,5 M€, à l'amortissement du capital de la dette, y compris l'avance de l'Etat au titre de la crise sanitaire, et au reversement de taxe d'aménagement (2,5 M€).

Le détail des postes et leur évolution, budget par budget, est présenté dans le corps du rapport, s'agissant des dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Le Budget 2026 de 403,8 M€, soit 387,9 M€ hors subvention d'équilibre au budget Transports, se décompose comme suit par budget :



II – LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal, de 216,1 M€, est composé de :

- 130,9 M€ de dépenses de fonctionnement (61%),
- 85,2 M€ de dépenses d'investissement (39 %), dont 81,7 M€ au titre des dépenses d'équipement.

Pour rappel, le Budget primitif est construit chaque année sans reprise anticipée des résultats de l'année n-1 pour ce qui concerne le budget principal. Ces résultats sont affectés ultérieurement, lors du Budget supplémentaire, valant Décision modificative n°1.

2025	2026	
TOTAL BUDGET : 209,5 M€	TOTAL BUDGET : 216,1 M€	+ 6,6 M€ (+ 3,2 %)
Investissement : 82 M€	Investissement : 85,2 M€	+ 3,2 M€ (+ 3,8 %)
Dont équipement : 78,5 M€	Dont équipement : 81,7 M€	dont + 3,2 M€ (+ 4 %)
Fonctionnement : 127,5 M€	Fonctionnement : 130,9 M€	+ 3,4 M€ (+ 2,7 %)
Epargne brute : 16,7 M€	Epargne brute : 15,5 M€	

1. LE FONCTIONNEMENT

a) Les dépenses de fonctionnement : 130,9 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2025	BP 2026	% Evolution BP 2026/BP 2025	Part des différents postes
Charges de personnel totales	54 339 476	56 431 476	3,8%	43,1%
Charges des compétences et de l'administration générale	43 106 939	44 156 098	2,4%	33,7%
dont contribution au SDIS	9 992 767	10 188 787	2,0%	7,8%
dont énergie	2 192 360	2 337 340	6,6%	1,8%
dont autres charges des compétences	30 921 812	31 629 971	2,3%	24,2%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	15 445 475	15 831 612	2,5%	12,1%
Sous total dépenses des compétences	112 891 890	116 419 186	3,1%	88,9%
Attribution de compensation (AC)	5 030 148	5 037 249	0,1%	3,8%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	4 713 324	4 713 324	0,0%	3,6%
Sous total reversements aux communes	9 743 472	9 750 573	0,1%	7,4%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	0,0%	3,3%
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	100 000	120 000	20,0%	0,1%
Reversements fiscalité	25 000	15 000	-40,0%	0,0%
Sous total opérations fiscales	4 430 337	4 440 337	0,2%	3,4%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	316 968	227 268	-28,3%	0,2%
Autres dépenses de fonctionnement – diverses opérations financières	125 000	111 800	-10,6%	0,1%
Sous total opérations financières	441 968	339 068	-23,3%	0,3%

TOTAL FONCTIONNEMENT (hors autofinancement)	DEPENSES REELLES	DE	127 507 667	130 949 164	2,7%	100,0%
--	---------------------	----	-------------	-------------	------	--------

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 3,4 M€ (+ 2,7 %) par rapport au BP 2025.

- ❖ **Les charges de personnel représentent 56,4 M€**, en augmentation de 3,8 % par rapport au BP 2025, soit + 2,1 M€.

Les charges de personnel sont subdivisées en deux postes :

- **Les effectifs propres de GBM (55,8 M€)**, avec une masse salariale prévisionnelle en hausse de 2,1 M€ (+ 3,9 %) de BP à BP.

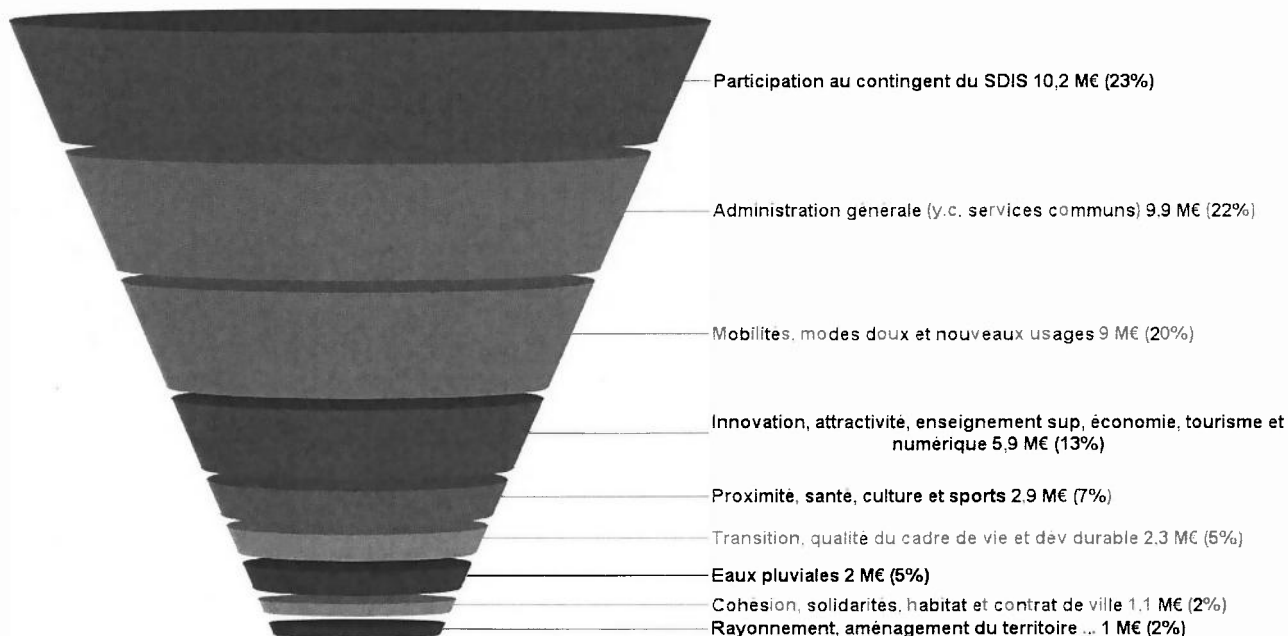
En termes d'évolutions, la deuxième hausse de 3 points des cotisations CNRACL décidée au niveau national impacte à hauteur de + 0,7 M€ le seul budget principal 2026, avec pour rappel une hausse cumulative jusqu'en 2028, aboutissant à une augmentation de + 2,8 M€ de la masse salariale en 2028.

Par ailleurs, la masse salariale est impactée par les mesures suivantes :

- la mise en œuvre de la participation de l'employeur à la complémentaire santé (0,1 M€),
- les créations d'emplois décidées sur 2025 impactant en année pleine l'année 2026 (0,4 M€),
- la création au 1^{er} janvier dernier d'un service commun d'archives à GBM pour 0,2 M€ (avec en contrepartie l'augmentation de l'Attribution de Compensation versée par la Ville),
- le Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons et de grades) à hauteur de 0,6 M€,
- l'augmentation du SMIC (20 K€),
- l'accroissement du Versement Mobilité à GBM et l'introduction du Versement Mobilité Régional et Rural par la Région Bourgogne-Franche-Comté (0,1 M€ au total).

- **La refacturation du personnel mis à disposition** par la Ville de Besançon à GBM (0,6 M€), prévue en stabilité par rapport au BP 2025.

- ❖ **Les dépenses de fonctionnement des compétences totalisent près de 44,2 M€**, en évolution de + 2,4 % (+ 1 M€), avec la répartition ci-dessous par grands domaines :



● **La contribution au SDIS, d'un montant de 10,2 M€, évolue de + 2 % (soit + 196 K€)** par rapport à 2025 et représente 23 % des charges de fonctionnement des compétences de GBM.

● **Le poste énergie, y compris la refacturation de l'éclairage public urbain par la Ville de Besançon, s'élève à 2,3 M€,** soit 5,3 % des dépenses des compétences.

Ce poste de dépenses connaît une augmentation de + 0,1 M€ par rapport au BP 2025, en lien avec une évolution à la hausse du tarif de l'électricité sur l'éclairage public périurbain, suite au renouvellement de l'accord-cadre pour la période 2026-2029, tandis que les tarifs sur les parkings et les bâtiments de GBM enregistrent une baisse.

● **Les autres charges** (intégrant les subventions et contributions versées, les indemnités aux élus, ainsi que les dépenses contraintes au titre des charges d'entretien, de maintenance, d'assurances, etc.) **représentent 31,6 M€,** soit 72 % des dépenses des compétences. **Elles sont en évolution de + 2,3 %.**

Les principales évolutions sont détaillées ci-dessous.

Les charges des compétences portent à la fois sur des prestations et des subventions aux partenaires.

- **Le poste subventions et participations représente 8,5 M€,** qui s'ajoutent aux 10,2 M€ de contribution versée au SDIS, témoignant du soutien essentiel apporté par GBM auprès des structures partenaires.

Par thématique, il se répartit comme suit :

○ **2 M€ dans le domaine de l'économie, l'emploi et l'enseignement supérieur, avec :**

- **0,7 M€ en matière économique** destinés, notamment, à la contribution au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel « SM PSI » (198 K€), aux subventions portant sur les actions de recherche et d'innovation (262 K€), ou encore aux dispositifs de soutien pour l'entrepreneuriat (151 K€) et à l'Incubateur (75 K€). 67 K€ sont par ailleurs orientés sur la promotion économique du territoire, par exemple dans le cadre du soutien au programme de Territoire d'Industrie initié en novembre 2024.
- **0,6 M€ sur les actions liées à l'emploi et l'insertion**, avec notamment le soutien à la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon (198 K€), l'aide financière aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) (116 K€), la participation aux actions réalisées dans les quartiers prioritaires en faveur de l'emploi et de l'insertion (180 K€).
- **0,5 M€ consacrés à l'enseignement supérieur**, avec principalement la contribution à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (210 K€), dont GBM est membre depuis 2024. 203 K€ sont affectés au financement de 4 contrats doctoraux engagés en 2022 et 2023.
- **0,4 M€ dédiés au tourisme** concernant essentiellement le soutien à l'Office du Tourisme et le fonds d'aide aux congrès, afin de promouvoir le territoire Grand Bisontin.
- **0,4 M€ spécifiquement destinés au soutien de la politique de la ville** à travers les actions portées au sein des quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville par les structures associatives, venant ainsi compléter les crédits courants alloués dans les différents domaines.
- **0,3 M€ fléchés sur les dispositifs en matière d'habitat** pour la deuxième année de mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov avec l'ANAH, en lien avec la Maison de l'Habitat du Doubs, pour poursuivre et améliorer l'accompagnement des propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement.

○ **0,4 M€ concernant le sport**, dont 243 K€ consacrés au soutien des clubs de haut niveau, et 10 K€ aux manifestations sportives pour l'organisation des championnats de France de BMX en juillet 2026. A cela s'ajoutent 120 K€ d'aides apportées aux structures dans le cadre de la thématique Grandes Heures Nature.

○ **Un peu plus de 1,3 M€ affectés dans le domaine culturel**, intégrant la contribution de GBM au Syndicat Mixte des Maisons Comtoises (430 K€), la participation à la Citadelle (205 K€), le soutien au réseau d'enseignement musical et musiques actuelles (535 K€), en accroissement de 70 K€ par rapport à 2025, ainsi que les manifestations et actions culturelles (145 K€).

○ **0,6 M€ prévus en matière d'environnement**, avec notamment l'affectation d'une part de la taxe GéMAPI aux structures partenaires (258 K€), la participation versée à l'ATMO (232 K€) dans le cadre de la collaboration menée sur les différentes thématiques et l'élargissement de son action à de nouveaux secteurs (santé, sport, mobilité), et le soutien à l'ensemble des actions portées au titre du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'éducation à l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'air (124 K€).

○ **1,9 M€ liés à la contribution au budget annexe Assainissement pour la gestion des eaux pluviales** (en évolution de + 1,5 %, à hauteur de l'inflation prévisionnelle).

○ **Les autres contributions aux structures participant activement à la mise en œuvre des politiques communautaires** liées au rayonnement et à l'aménagement du territoire sont prévues à hauteur de **0,7 M€**, comme pour le Pôle Métropolitain Centre Franche Comté (42 K€), le Syndicat Mixte du SCoT (376 K€), le Syndicat Mixte de l'aérodrome de la Vèze (162 K€), et le Syndicat Mixte de Micropolis (43 K€).

○ En matière de **soutien aux filières de la santé**, 21 K€ sont dédiés au **Pôle Gériatrie**.

○ 66 K€ portent sur les actions engagées au titre de **l'Arc Horloger**.

○ 341 K€ sont destinés à soutenir **le Comité des Œuvres Sociales**.

➤ **Le poste de dépenses lié aux indemnités versées aux élus** est prévu à 0,8 M€, en stabilité par rapport au BP 2025.

➤ **Les crédits d'exploitation des services s'élèvent à 21,3 M€, hors énergie.**

Ces crédits portent essentiellement sur les postes de dépenses suivants :

○ **Plus de 3 M€ concernant l'administration générale de la collectivité**, avec la prise en compte de variations contraintes et subies sur certains types de dépenses, parmi lesquels figurent notamment les assurances (0,6 M€, en stabilité par rapport au BP 2025), les fournitures y compris voirie (0,9 M€), les locations immobilières, les charges locatives et taxes foncières (0,3 M€), les formations auprès d'organismes spécialisés (0,4 M€), les contrats de maintenance (0,1 M€), les frais d'annonces et d'insertion (0,1 M€), les frais d'affranchissement et de télécommunication (84 K€).

○ Dans le cadre de la **réhabilitation de la City**, **0,5 M€** sont prévus pour les frais de location et de charges du bâtiment BB5 à la City, indispensables aux déménagements des services pendant les travaux du bâtiment BB3.

○ **1,1 M€ sont affectés à l'économie, l'emploi et l'enseignement supérieur** avec notamment les actions en faveur de l'emploi (75 K€), la gestion et l'entretien de bâtiments, tels la pépinière de Palente (173 K€), la Maison des Microtechniques (361 K€), les locaux Bio Innovation à Temis Santé (138 K€) ou les locaux de la Mission Locale (160 K€).

Sont également prévus 140 K€ pour les actions de prospection et de promotion économiques.

- Comme les deux années précédentes, **120 K€ visent à renforcer les actions en faveur de l'attractivité**, notamment pour développer la coordination de l'accueil des nouveaux arrivants, des étudiants, des actifs, des entreprises et des visiteurs. En complément, 10 K€ sont également prévus au titre du poste subventions en dépenses.
- **En matière de culture (0,6 M€)**, les crédits d'exploitation concernent le Conservatoire pour ses activités culturelles et pédagogiques (0,2 M€), mais également l'entretien et la gestion de la Cité des Arts (0,1 M€ avec une refacturation pour le FRAC et le Pixel).

A cela, s'ajoutent 135 K€ pour les manifestations estivales, et en particulier les Mardis des Rives hors mobilisation des ressources humaines, et 63 K€ pour la mise en œuvre du dispositif nomade à la lecture publique et la préfiguration de la Grande Bibliothèque.
- **A noter en 2026 l'inscription d'un budget de 86 K€ dans le cadre du transfert des archives à GBM.**
- **165 K€ sont prévus pour le Syndicat Mixte du Doubs Très Haut Débit**, dans le cadre de la convention pour l'installation de la fibre dans les communes ayant intégré GBM en 2017,
- **Le festival et les actions annuelles de Grandes Heures Nature représentent un budget de 0,4 M€.**
- **Près de 1 M€** sont par ailleurs dédiés aux actions de **communication**, dont 200 K€ pour la réalisation du magazine, 172 K€ pour la valorisation du territoire et **440 K€ pour le festival littéraire Livres dans la Boucle.**
- **Le Tourisme dispose d'un budget de près de 0,8 M€**, notamment pour la gestion de la base de loisirs d'Osselle (300 K€), des ports fluviaux (175 K€), du camping de Chalezeule (22 K€), mais également pour l'entretien des circuits pédestres et VTT (29 K€), et la promotion touristique de GBM (182 K€).
- **0,3 M€** sont inscrits au titre de la compétence **Gens du Voyage**, avec la gestion et l'entretien des aires d'accueil.
- En termes **d'Habitat**, des crédits de prestations (58 K€) sont prévus pour les études et mesures d'accompagnement et de communication dans le cadre de la réhabilitation des logements.
- **0,5 M€ sont consacrés à l'environnement** et concernent principalement les actions du Plan Climat Air Energie Territoire (0,3 M€), la compétence GeMAPI (40 K€ en fonctionnement), l'accompagnement de la pépinière d'activités maraîchères (65 K€), ainsi que les projets de préservation de l'agriculture péri-urbaine (projet SAUGE – Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Economiques) et en faveur du Plan Alimentaire Territorial. En 2026, des ateliers cuisine sont prévus dans différentes communes du Grand Besançon, ainsi qu'un partenariat avec le CROUS.
- **Dans le domaine de la voirie et l'éclairage public, 6,9 M€** sont inscrits au BP 2026 et se répartissent pour 2,9 M€ sur le secteur péri-urbain, dont 1,9 M€ correspondent au reversement aux communes dans le cadre des conventions de gestion, et 2,4 M€ sur le secteur urbain, avec des crédits couvrant essentiellement l'entretien de la signalisation, de l'éclairage public, de la voirie, ainsi que la gestion du stationnement en ouvrage. 1,6 M€ sont par ailleurs inscrits pour la gestion des voiries communautaires.
- Pour **l'aménagement du territoire et les coopérations, 0,4 M€** de crédits sont prévus pour financer principalement les prestations d'études menées par l'AUDAB (217 K€), les événements tels que les 24 Heures du Temps (112 K€) ou d'autres actions menées dans le cadre des coopérations et de la prospective (86 K€).
- **Les crédits de services communs, entre GBM, la Ville et le CCAS, représentent**

1,2 M€, avec une refacturation liée, chaque structure portant sa part. Ces services communs comprennent notamment les services informatiques (0,9 M€), l'affranchissement et la documentation (0,1 M€), les fournitures et certains services (0,2 M€).

A cela s'ajoutent **3,8 M€ de prestations mutualisées** comprenant, entre autres, le carburant, les frais de nettoyage des locaux, ainsi que d'autres prestations.

- ❖ **La contribution du budget principal au budget annexe Transports représente 15,8 M€ en augmentation de 2,5 %, soit + 0,4 M€ par rapport à 2025**, conformément à l'évolution annuelle prévue dans le cadre du pacte de soutenabilité, cette évolution pouvant être à réexaminer au vu des perspectives d'inflation.

- ❖ **Les reversements aux communes s'élèvent à 9,8 M€** et se décomposent comme suit :
 - l'Attribution de Compensation (AC) à hauteur de 5 M€ en dépenses, dont le montant a fait l'objet d'une validation lors de la CLECT du 11 décembre 2025, intégrant dès lors l'ensemble des transferts et mutualisations intervenus. A titre de comparaison, le montant des AC positives (perçues par les communes) en 2017 était de 7,3 M€.

A la suite des transferts successifs de compétences à l'intercommunalité, 32 communes sur 67 sont concernées par des AC en dépenses pour GBM (correspondant à un transfert par les communes à GBM de recettes supérieures au transfert de charges), les AC en recettes de fonctionnement (versées par les communes) représentant quant à elles 14,3 M€.

 - la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4,7 M€, identique au BP 2025, qui comprend un volet « Solidarité sociale et fiscale » avec l'intégration depuis 2021 du critère revenus, un volet « Aires d'accueil des gens du voyage », un volet « Solidarité économique » figé, ainsi qu'un volet « Cartes Nationales d'Identité électroniques - CNIE ».

- ❖ **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est prévu à hauteur de 4,3 M€** : ce montant, qui correspondait à une neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 par rapport au nouveau panier fiscal de Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE notamment), constitue une dépense figée représentant 3,3 % de nos dépenses de fonctionnement.

- ❖ **La contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) de GBM est prévue à hauteur de 120 K€**, avec en parallèle un maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif pour un montant de FPIC attendu à hauteur de 2,5 M€.

- ❖ **Les intérêts et charges financières de la dette s'établissent à 0,2 M€**, en diminution de 90 K€ par rapport au BP 2025 du fait du vieillissement de la dette et du prêt indexé en Livret A ayant subi 2 baisses successives en 2025 (passage de 3 % à 2,40 % au 01/02/2025 puis à 1,70 % au 01/08/2025, et une nouvelle baisse en février 2026).

- ❖ 112 K€ sont enfin prévus au titre de dépenses financières (dégrèvements de fiscalité à la charge de la collectivité, admissions en non-valeur, annulations de titres sur exercices antérieurs...).

b) Les recettes de fonctionnement : 146,5 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2025	BP 2026	% Evolution BP 2026/2025	Part des différents postes
Recettes des compétences et de l'administration générale	10 392 611	10 231 992	-1,5%	7,0%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition et remboursement de rémunérations	3 435 687	3 554 473	3,5%	2,4%
Contribution des budgets annexes	2 299 273	2 480 638	7,9%	1,7%
Fiscalité (y compris taxe GéMAPI)	86 047 479	87 397 175	1,6%	59,7%
Dotations de l'Etat et FPIC	27 745 133	28 375 425	2,3%	19,4%
Attribution de Compensation perçue	14 206 566	14 343 887	1,0%	9,8%
Autres recettes	100 000	100 000	0,0%	0,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	144 226 749	146 483 590	1,6%	100 %

Les recettes de fonctionnement connaissent une évolution modérée de + 1,6 % (+ 2,3 M€).

❖ Les recettes des compétences et de l'administration générale représentent 10,2 M€ :

Ces recettes portent principalement sur :

- Les droits de stationnement dans les parkings en ouvrages (4,4 M€), en quasi stabilité par rapport à 2025, au vu des encaissements constatés sur l'année 2025.
- La taxe de séjour (0,8 M€), identique au BP 2025. A noter que cette recette intègre depuis 2024 la taxe additionnelle instaurée par le Département du Doubs, et qui lui est ensuite reversée (50 K€ prévus en 2026 au titre du reversement de la taxe perçue en 2025).

Pour rappel, la taxe de séjour est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique et à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

- Les redevances relatives au contrôle des concessions de gaz (0,2 M€), pour la gestion des crématoriums (48 K€) et d'occupation du domaine public (0,3 M€).
- Les revenus des immeubles dont GBM est propriétaire pour 0,7 M€ (Maison des Microtechniques, pépinière de Palente, bio innovation ...).
- Les subventions, participations et mécénats, pour un montant de 0,9 M€, au titre des projets portés par GBM et bénéficiant de soutiens des partenaires, notamment dans le cadre du PCAET (20 K€), du Pacte Territorial France Renov (275 K€), de Livres dans la Boucle (150 K€), des 24 Heures du Temps (50 K€), de Grandes Heures Nature (55 K€) ou encore des actions d'animations de l'Arc Horloger (124 K€).
- Les recettes liées au Conservatoire à Rayonnement Régional sont composées des droits d'écologie (0,5 M€), des refacturations de charges liées au bâtiment (0,2 M€). Les subventions qui seront sollicitées en provenance des partenaires s'élèvent respectivement à 157,5 K€ pour l'Etat-DRAC, 510 K€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de la participation 2026 et 40 K€ du Département du Doubs.
- Les remboursements de frais se montent à 1,4 M€ et ciblent essentiellement les prestations réalisées au bénéfice du CCAS (0,4 M€), des communes membres (0,6 M€, dont 400 K€ pour les Autorisations du Droit des Sols, 155 K€ pour le programme Ordiclasses ou encore 55 K€

au titre de l'aide aux communes), des Syndicats Mixtes (0,3 M€), ainsi qu'à d'autres entités dont la copropriété du parking Pasteur (0,1 M€).

- ❖ **La contribution des budgets annexes aux frais généraux du budget principal s'élève à 2,5 M€**, dont 1,8 M€ pour les budgets Eau et Assainissement. Ces contributions permettent la reconstitution exacte des dépenses de ces budgets en autonomie financière, tout en garantissant un partage des fonctions supports.
- ❖ **Les recettes de refacturation de la masse salariale représentent 3,6 M€** et portent sur les mises à disposition au CCAS (dans le cadre des mutualisations), du Comité des Œuvres Sociales (COS), aux associations (ATMO), à Loge GBM (le personnel de celui-ci étant intégré dans les effectifs de GBM depuis 2021, avec refacturation parallèle), aux budgets annexes et aux syndicats (SM la Vèze, SM SCoT, SM PSI, PM BFC, SM Lumière), ainsi que pour l'Aide aux Communes (252 K€).

Pour mémoire, s'agissant de la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via l'Attribution de Compensation versée.

Une nouvelle recette intervient au BP 2026 pour la facturation à la Ville de Besançon de la mise à disposition du service Archives (83 K€), suite à la création d'un service commun à GBM avec 4 postes dédiés.

- ❖ **Le produit de fiscalité 2026 est prévu à hauteur de 87,4 M€, y compris la taxe GeMAPI.**

Il augmente de + 1,6 % par rapport au BP 2025 et de + 0,2 % par rapport au Compte administratif prévisionnel. La fiscalité représente près de 60 % des recettes de fonctionnement de GBM.

En matière de taux et conformément à la délibération spécifique proposée lors de la même séance, les taux du foncier bâti, du foncier non bâti, et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont prévus en stabilité, comme depuis 2019.

Seul le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fait l'objet d'une proposition d'évolution. Dans le cadre des règles de droit commun, l'évolution du taux révisé ne peut dépasser celle des taux moyens pondérés des communes membres de GBM en n-1, calculée soit sur le seul foncier bâti, soit sur l'ensemble du foncier bâti et non bâti. Pour 2026, le taux de CFE de GBM issu des règles de droit commun est ainsi proposé à 26,89 %, correspondant à une hausse très modérée de 0,03 point, soit + 0,11 %.

En matière de bases, la revalorisation annuelle des locaux d'habitation et des établissements industriels, fixée en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2024 et novembre 2025, est de 0,8 % (contre 1,7 % en 2025 et 3,9 % en 2024).

Les bases des locaux professionnels progresseront selon l'évolution moyenne des loyers départementaux des trois dernières années, comme depuis la réforme de 2017, soit de l'ordre de 0,9 %, avec toutefois des situations de hausse ou baisse qui peuvent varier selon la catégorie des locaux et leur secteur d'implantation.

A noter que l'actualisation des paramètres d'évaluation des bases des locaux professionnels, applicable depuis 2017 et initialement prévue en 2023 afin de maintenir une cohérence avec la réalité du marché locatif et de garantir ainsi l'équité fiscale, a fait l'objet de plusieurs reports successifs. Cette actualisation a ainsi été différée une première fois à 2025, puis à 2026 par la Loi de Finances de 2024. Le projet initial de Loi de Finances 2026 prévoyait l'intégration des résultats de cette actualisation sexennale dans les bases d'imposition à compter de 2027.

La révision des locaux d'habitation, annoncée pour 2026 a été elle-aussi repoussée et est prévue, à ce jour, en 2028.

Les redevables à la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises verront quant à eux leurs bases progresser selon l'inflation hors tabac 2026, soit + 1,4 %.

La notification des bases prévisionnelles par la Direction Départementale des Finances Publiques intervenant tardivement par rapport à l'élaboration budgétaire, tout particulièrement dans le calendrier resserré de cette année, les prévisions du Budget primitif 2026 se fondent sur les revalorisations forfaitaires auxquelles s'ajoutent des estimations d'évolutions physiques moyennes (constructions, démolitions, nouvelles activités, etc.).

Ces estimations sont par ailleurs retraitées le cas échéant des événements exceptionnels ayant pu impacter les produits de l'exercice précédent.

En matière de produits :

• **Les fractions de TVA nationale** que perçoit Grand Besançon Métropole, attribuées en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2023 pour sa part variable, ont été gelées en 2025 sur la base des montants effectivement perçus au titre de l'année 2024.

Pour 2026, ces fractions sont prévues en diminution de - 0,3 % par rapport au montant perçu au titre de l'année 2025, hors part fixe de la compensation de CVAE (14,3 M€) qui est quant à elle déjà figée sur un montant bas puisque correspondant à la moyenne perçue entre 2020-2023.

Cette évolution s'explique par le nouveau mode de calcul de la fraction de TVA, désormais fondé, depuis la Loi de Finances 2025, sur le produit de TVA nationale de l'année N-1 et non plus sur l'évolution de l'année N, ce qui entraîne une baisse mécanique liée au recul de la TVA nationale constaté en 2025.

Ces fractions de TVA représentent 57,4 % du panier fiscal, soit un total de 50,1 M€ au BP 2026, avec la décomposition suivante :

- 35,2 M€ au titre du remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- 14,9 M€ au titre du remplacement de la CVAE avec :
 - une part fixe pour 96 % correspondant à la moyenne du produit de CVAE de 2020 à 2023 (14,3 M€) ;
 - une part variable, dépendante notamment de la dynamique de la TVA (632 K€).

• **Les autres produits fiscaux sont constitués de taxes :**

- à pouvoir de taux, mais limité par des règles de liaison et/ou de plafonnement : Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires, Taxe sur le foncier bâti et non bâti, et Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), qui représentent un produit fiscal de 35,5 M€, soit 40 % du panier fiscal, et 35 % hors TASCOM sur laquelle GBM n'a plus de levier en matière de taux.
- sans pouvoir de taux : l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), prévue à hauteur de 1,2 M€.

A ces produits s'ajoute la taxe affectée à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GeMAPI), soit 0,5 M€, fixée par délibération spécifique, s'agissant d'une taxe affectée, qui en fixe le montant annuel, avec une ventilation du produit répartie entre la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les taxes foncières et la Cotisation Foncière des Entreprises.

A noter que le produit de la taxe sur les résidences secondaires (THRS) a été marqué ces dernières années par des erreurs de taxation, avec des dégrèvements pris en charge par l'Etat, ce qui rend complexe les estimations.

Par ailleurs, les prévisions prennent en compte le recentrage prévu dans la Loi de Finances 2025 de l'application de la THRS sur les seuls locaux meublés destinés à l'habitation, compensé de manière figée par l'Etat sur les montants correspondant à ceux de 2024 (246 K€).

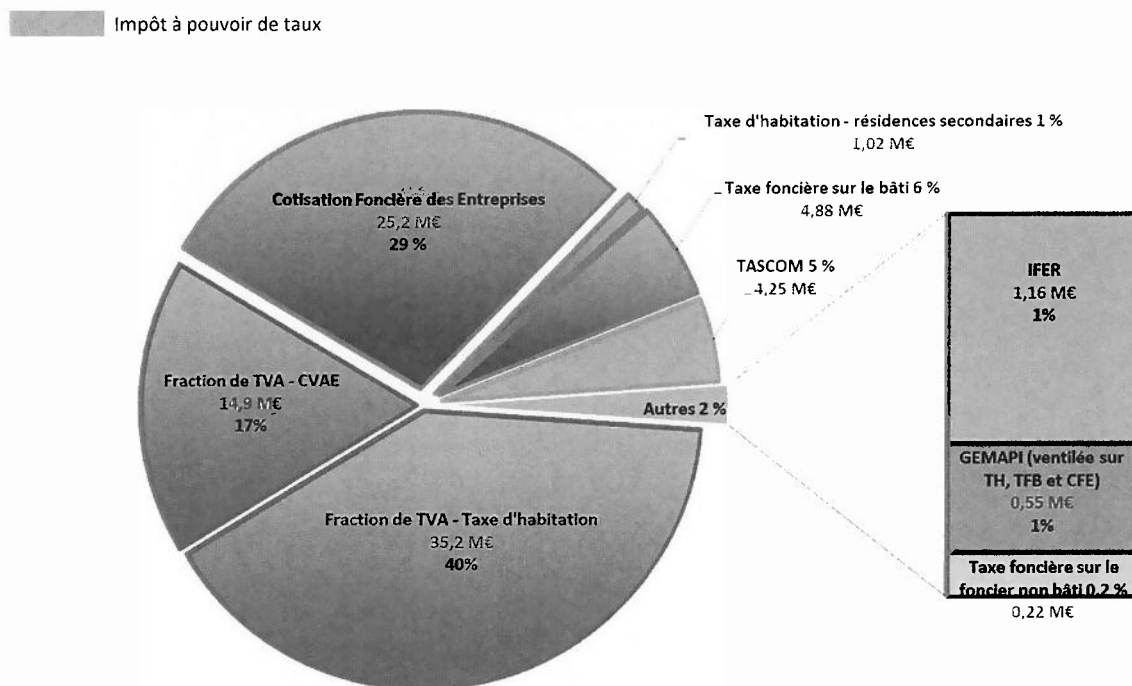
Concernant la TASCOM, la prévision 2026 a été retraitée des régularisations ponctuelles effectuées en 2025, et qui explique le montant particulièrement élevé perçu ponctuellement.

Les prévisions en matière de fiscalité s'établissent comme suit :

Fiscalité	BP 2025	Perçu 2025	BP 2026	Evol BP 26 / BP 25	Evol BP 26 / CA 25
Fraction de TVA - Taxe d'habitation	35 199 161	35 293 682	35 179 000	-0,1%	-0,3%
Fraction de TVA - CVAE	14 830 836	14 969 375	14 967 472	0,9%	0,0%
Cotisation Foncière des Entreprises	23 703 340	24 743 401	25 164 873	6,2%	1,7%
Taxe d'habitation - résidences secondaires	1 610 888	1 015 399	1 021 171	-36,6%	0,6%
Taxe foncière sur le bâti	4 781 506	4 814 238	4 881 168	2,1%	1,4%
Taxe sur les Surfaces Commerciales	4 000 000	4 428 198	4 247 693	6,2%	-4,1%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	1 143 954	1 196 460	1 161 353	1,5%	-2,9%
GEMAPI (ventilée sur TH, TFB et CFE)	549 701	553 627	549 701	0,0%	-0,7%
Taxe additionnelle foncier non bâti	203 149	203 892	203 790	0,3%	-0,1%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	24 944	23 061	20 954	-16,0%	-9,1%
Total (hors rôles supplémentaires)	86 047 479	87 241 333	87 397 175	1,6%	0,2%

Pour rappel, la taxe additionnelle sur le foncier non bâti a été créée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, suite au transfert de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de la Région et du Département au bloc communal. Elle concerne les propriétés relevant des terres non agricoles : carrières, sablières, terrains à bâtir...GBM n'a pas de pouvoir de taux sur cette taxe, figée sur la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010.

Le panier fiscal 2026 prévisionnel s'établit ainsi :



❖ **Les Dotations de l'Etat et le FPIC s'élèvent à 28,4 M€.**

L'évolution des dotations prévues au projet de budget s'entend hors Loi de Finances 2026, dont les mesures impactant le niveau intercommunal ne sont pas connues à la date d'écriture du rapport.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 18,3 M€**, prévue en évolution de + 0,8 %, soit + 146 K€ par rapport au BP 2025, et en stabilité par rapport au montant notifié.

Cette évolution très modérée s'explique par :

- une baisse annoncée de la dotation de compensation avec un écrêtement national pour financer les autres composantes de la DGF ;
- la hausse annuelle de la dotation d'intercommunalité prévue depuis 2024 (+ 90 M€ au niveau national), financée par la dotation de compensation.

Dotation Globale de Fonctionnement	BP 2025	Notification 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/ notification 2025
Dotation d'intercommunalité	6 644 496 €	6 653 709 €	7 099 587 €	6,7%
Dotation part compensation	11 519 406 €	11 660 827 €	11 210 280 €	-3,9%
	18 163 902 €	18 314 536 €	18 309 867 €	-0,03%

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) est prévu à hauteur de 0,9 M€**, en diminution d'environ 15 % (- 0,2 M€ par rapport à 2025) sur la base du montant notifié en 2025, afin de prendre en compte le fléchissement constaté du FDPTP, intégré comme variable d'ajustement au niveau national.
- **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), fonds de péréquation horizontale entre collectivités, s'élève à 2,5 M€**, identique au montant notifié en 2025, avec une hypothèse de maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif, étant donné un éloignement progressif du territoire du Grand Besançon du seuil d'éligibilité (697^{ème} rang en 2024 puis 687^{ème} sur 745 en 2025). A noter qu'une contribution est également inscrite en dépense à hauteur de 120 K€.
- **Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) en fonctionnement représenterait 45 K€.**
- **Les allocations compensatrices de fiscalité sont estimées à 6,5 M€.**

Elles sont principalement marquées par la progression, déjà constatée en 2025, de la compensation liée à la réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises accordée aux établissements industriels (+ 348 K€ entre 2024 et 2025), ainsi que de la compensation de la CFE des entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € (+ 139 K€ en 2025).

Cette compensation s'établit sur la base du taux de CFE en vigueur en 2021, soit 26,26 %.

A noter que la baisse éventuelle de la compensation de taxe foncière et CFE de l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels, qui avait été prévue dans le projet initial de Loi de Finances, n'a pas été intégrée, en l'absence de loi promulguée.

Une baisse de 20 % de cette compensation, telle que prévue dans le projet de Loi de Finances à venir, représenterait une perte de 1 M€ pour GBM.

S'y ajoute la nouvelle compensation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), consécutive au recentrage, à partir de 2025, de cette taxe sur les seuls locaux à usage

d'habitation (hors locaux associatifs notamment), et qui est calculée sur la base des rôles 2024 et est figée.

Allocations compensatrices	BP 2025	Perçu 2025	BP 2026	Evol BP 26 / BP 25	Evol BP 26 / CA 25
Taxes foncières	240 590	257 845	256 826	6,75%	-0,40%
Cotisation foncière des entreprises	5 194 324	5 919 793	5 982 509	15,17%	1,06%
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	0	246 014	246 014	-	0,00%
Total	5 434 914	6 423 652	6 485 349	19,3%	0,96%

- ❖ **L'Attribution de Compensation perçue représente 14,3 M€**, dont 13,3 M€ provenant de la Ville de Besançon conformément au rapport de la CLECT de décembre dernier.

Pour mémoire, en 2001, l'AC de Besançon était positive, compte tenu des transferts de recettes fiscales (soit une dépense pour GBM), à hauteur de 21 M€ environ ; elle est devenue négative du fait de l'importance des transferts de compétences et du développement des services communs.

A noter que la partie liée aux transferts de compétences est figée, l'AC variant uniquement du fait du coût partagé des services communs ainsi que de l'actualisation de la clé de répartition.

Les autres recettes, de 100 K€, correspondent aux crédits prévus pour les régularisations comptables.

► **Au final, l'épargne brute s'élève à 15,5 M€, en baisse de - 1,2 M€ par rapport au BP 2025, du fait d'un tassement de l'évolution des recettes en parallèle d'une dynamique maintenue sur les dépenses en soutien au service communautaire.**

Après remboursement du capital de la dette (0,9 M€), l'épargne nette dégagée s'élève à 14,6 M€ (contre 15,8 M€ en 2025). Cela reste supérieur au niveau minimum déterminé dans le cadre de la stratégie financière (11 M€ en CA) et témoigne d'une situation maîtrisée.

2. L'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'investissement : 85,2 M€

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	% Evolution BP 2026/2025	Part des différents postes
Dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement	77 481 406	81 173 976	4,8%	95,3 %
Avances aux budgets annexes de Zones	1 068 538	560 938	- 47,5%	0,7 %
Remboursement capital de la dette	920 000	920 000	0,0%	1,1 %
Reversement de la taxe d'aménagement	2 500 000	2 500 000	0,0%	2,9 %
Régularisations comptables	56 732			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	82 026 676	85 154 914	3,8%	100 %

Les dépenses d'investissement 2026 du budget principal, à hauteur de 85,2 M€, sont en augmentation de 3,8 % par rapport à 2025.

► 81,7 M€ correspondent aux dépenses pour l'équipement du territoire, en hausse de 3,2 M€, réparties entre les dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement, pour 81,2 M€, et un peu plus de 0,5 M€ pour les avances aux budgets annexes de Zones d'Activités Economiques.

Par ailleurs, 23 M€ de reports en dépenses engagées (45,7 M€ tous budgets) et qui seront payées en 2026 sont prévus, ce qui porte les crédits d'investissement 2026 sur le budget principal à

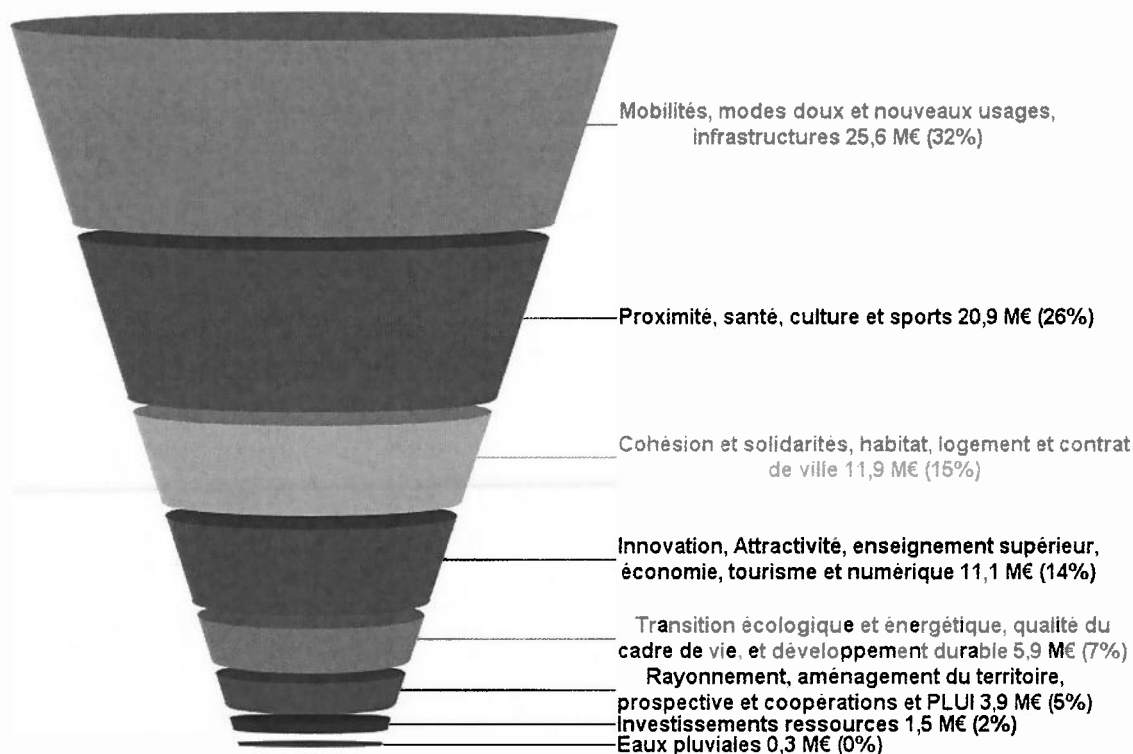
108,2 M€. Ces reports seront intégrés lors du Budget supplémentaire valant Décision modificative n°1 de 2026, qui reprendra les résultats 2025.

Notons également que les budgets annexes portent 47,2 M€ de dépenses d'équipement sur les 128,9 M€ prévus tous budgets confondus.

❖ **Les dépenses correspondant aux projets du Plan Pluriannuel d'Investissement, représentent plus de 95 % des dépenses d'investissement et s'élèvent à 81,2 M€, en hausse de 4,8 % soit + 3,7 M€ par rapport au BP 2025.**

- 63,9 M€ d'opérations d'équipement directes (études, travaux, acquisitions...) en maîtrise d'ouvrage GBM (+ 1,7 M€ par rapport à 2025).
- 17,3 M€ de subventions d'équipement versées (+ 1,9 M€ par rapport à 2025).

Inscrites dans le cadre du projet de territoire et du PPIF - partie Investissement - qui sera actualisé comme chaque année en juin, elles se répartissent par thématique de la façon suivante :



Le rapport d'Orientations Budgétaires ayant détaillé les opérations menées par GBM en 2026, il s'agit là de rappeler les principales dépenses d'équipement prévues au BP 2026.



Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures : 25,6 M€

Les crédits des mobilités, qui représentent 32 % des dépenses d'équipement du budget principal, sont principalement destinés à **l'entretien et la requalification de voirie**, auxquels s'ajoutent les dépenses liées au **stationnement**, aux **ouvrages d'art**, à **l'éclairage public**, aux **alignements** et à **la sécurisation** notamment, pour un total de **14,9 M€**.

Sur ce montant, **6,3 M€** correspondent au **Gros Entretien Renouvellement** (y compris éclairage public et ouvrages d'art) répartis à 3,4 M€ pour le périurbain et 2,9 M€ pour l'urbain.

Le programme de **requalifications de voirie** mobilise **6,2 M€** (2,5 M€ pour le périurbain et 3,6 M€ pour l'urbain).

En complément, l'affectation des amendes de police permet de renforcer les programmes de voirie de 1,6 M€, et les dépenses liées à la sécurisation, aux stationnements, carrefours à feux et circulation, représentent 0,8 M€.

3,3 M€ sont destinés à la poursuite de la **mise en œuvre du schéma cyclable** avec le développement des itinéraires et équipements cyclables, intégrant la prolongation du dispositif de subventions aux particuliers pour l'acquisition de VAE.

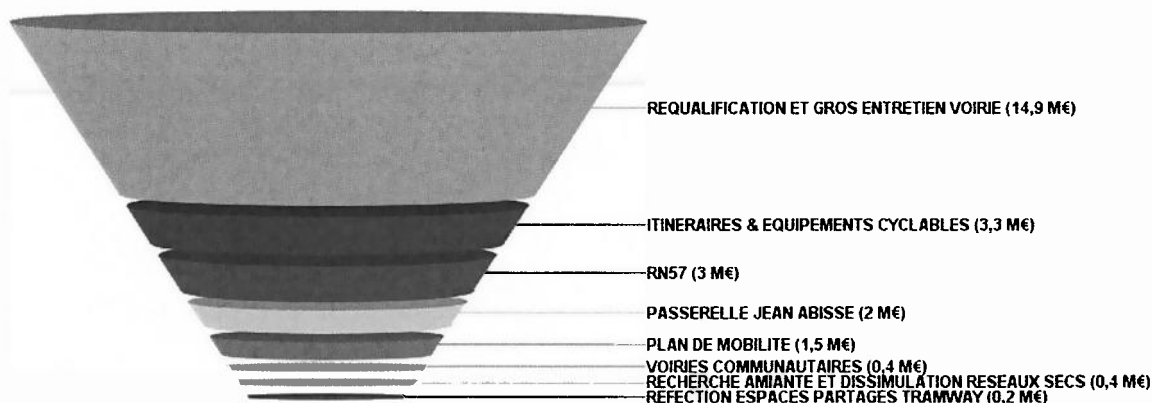
3 M€ sont orientés vers la participation de GBM à la **mise en œuvre du prolongement de la RN 57**. Le **déploiement du Plan de Mobilités**, notamment à travers de la réalisation d'aires de covoiturage, de pôles d'échanges multimodaux et de travaux liés au plan bruit, mobilisera **1,5 M€**.

La **reconstruction de la passerelle Jean Abisse** qui débutera cette année nécessite quant à elle une inscription de **2 M€**. Les travaux se dérouleront en parallèle de la déconstruction portée par la Ville de Besançon.

L'entretien des voiries communautaires (ZAE transférées en 2017) est prévu annuellement à hauteur de 0,4 M€.

Des crédits sont également inscrits pour les programmes de recherche d'amiante et d'enfouissement des réseaux secs (0,3 M€), et pour la poursuite de la remise en état des espaces partagés du Tramway, qui a débuté en 2025, avec 0,2 M€ en 2026.

Enfin, est également prévue la contribution 2026 au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de la Vèze pour 20 K€.



Proximité, santé, culture et sports : 20,9 M€

La thématique **Proximité, Santé, Culture et Sport** représente **26 % des dépenses d'équipement**, en hausse de 6 % par rapport à 2025, principalement liée au démarrage des travaux de la **Grande Bibliothèque** avec près de 20 M€ inscrits en 2026.

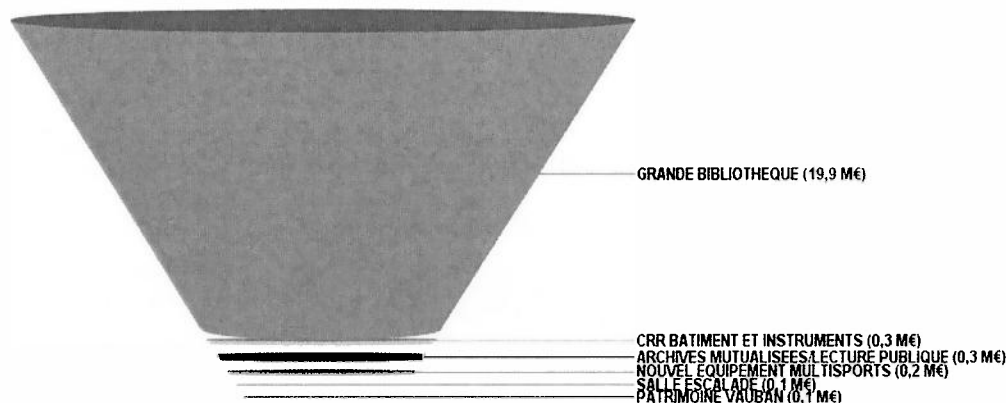
L'investissement du **Conservatoire à Rayonnement Régional** représente 0,3 M€, dont 123 K€ pour l'acquisition d'instruments.

Dans le cadre du transfert partiel et progressif de la compétence « lecture publique » et la gestion des archives communautaires, 0,3 M€ sont inscrits. Ils permettront le remboursement à la Ville de Besançon des travaux liés aux **archives communautaires** (la part du silo des archives de la Grande Bibliothèque étant intégrée dans les crédits de celle-ci), ainsi que l'acquisition d'ouvrages, à part égale avec la Ville de Besançon, en préfiguration de la Grande Bibliothèque.

La poursuite des études relatives au projet de **nouvel équipement multisports** de Grand Besançon Métropole, qui a fait l'objet d'une présentation au Conseil de communauté de novembre 2025, aboutit à l'inscription de 0,2 M€ en 2026.

Figurent également la poursuite des études pour l'extension de la salle d'escalade, la contribution au Syndicat Mixte des Maisons Comtoises, et l'accompagnement des investissements des écoles de musique et du patrimoine Vauban, pour un total de 0,2 M€.

Pour rappel, la réalisation d'un **parcours VTT à la Malcombe** a été engagée en 2025, et fait l'objet de reports : elle sera lancée en 2026.



Cohésion, solidarité, habitat, logement et contrat de ville : 11,9 M€

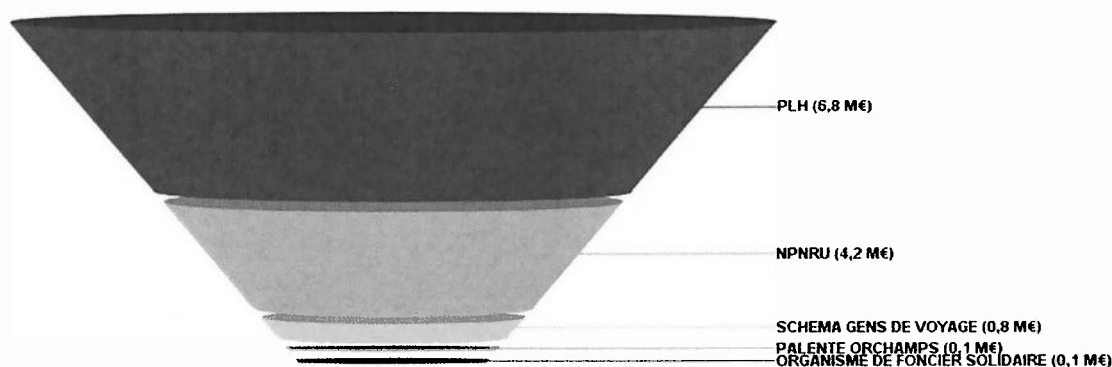
Les crédits relatifs aux domaines de **Cohésion, solidarité, habitat et contrat de ville** représentent **15 %** des dépenses d'équipement et sont majoritairement destinés au versement de subventions d'équipement, notamment dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Près de **7 M€** sont en effet dédiés au **PLH** (2,6 M€) et au **dispositif d'Aides à la Pierre déléguées** (4,1 M€), ce dernier étant financé par l'Etat pour la part investissement, hors ressources humaines.

3,8 M€ sont inscrits pour la **poursuite des aménagements dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise**, auxquels s'ajoutent **0,4 M€** de crédits liés au **dispositif ANRU+** qui seront reversés aux partenaires.

2026 sera marquée par la finalisation de l'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment « Le Numérique » (2 M€).

Un montant de 0,8 M€ est consacré à la **politique d'accueil des gens du voyage**, couvrant la création de terrains familiaux, l'aire de très grand passage et les mises aux normes d'aires existantes. Enfin, l'étude sur la requalification du **quartier de Palente-Orchamps** sera lancée, en complément des travaux en cours rue Gounod. Le soutien annuel à l'**Organisme de Foncier Solidaire** est prévu à hauteur de 50 K€.



Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique : 11,1 M€

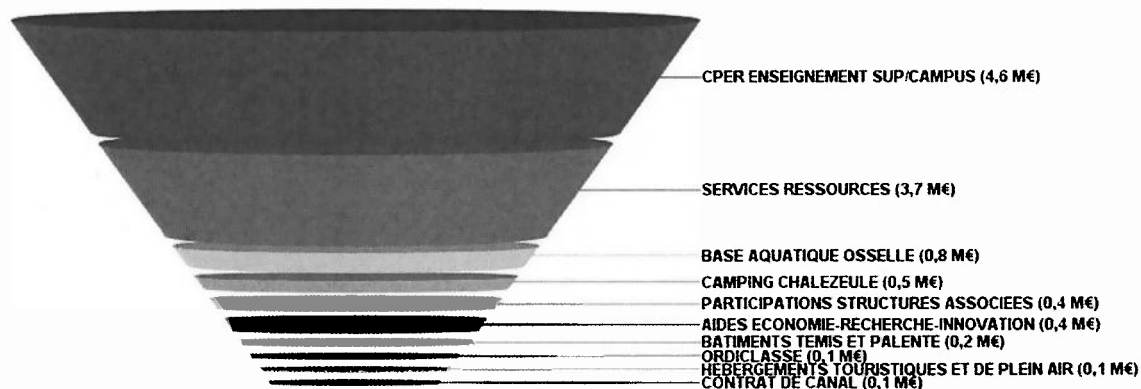
En matière d'Enseignement Supérieur, **4,6 M€** sont prévus en 2026. L'année sera marquée par la **finalisation de l'opération Campus de la Bouloie** (2,1 M€ en 2026 s'ajoutant aux plus de 41 M€ mandatés sur les exercices précédents), **opération fortement partenariale**, et le lancement des autres **volets du CPER Enseignement supérieur** pour **2,5 M€** (tranche 2 de l'ISIFC, SUPMICROTECH-ENSMM, Numéricum Santé et Bâtiments CROUS).

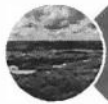
Les dépenses « supports » à la politique numérique des trois collectivités (les parts Ville et CCAS étant refacturées) représentent **3,7 M€**, avec notamment le renouvellement de l'infrastructure réseau planifiée tous les 6 ans. Des crédits sont également programmés pour la mise en œuvre du dispositif Ordiclasse, le déploiement de la fibre optique et le développement de l'open-data.

Concernant le tourisme, **0,8 M€** seront mobilisés pour finaliser la restructuration de la **base de loisirs d'Osselle-Routelle** et **0,5 M€** pour la rénovation du **camping de Chalezeule**. D'autres crédits viendront soutenir l'entretien des ports fluviaux et des itinéraires pédestres et VTT, les aides aux hébergements touristiques ainsi que le Contrat de Canal, avec un total de 0,2 M€.

L'augmentation de **capital d'AKTYA**, validée en novembre 2025 pour 1,6 M€ au total, nécessite l'inscription de 0,4 M€ en 2026 (0,8 M€ ayant déjà été versés en 2025).

Enfin, les différentes aides aux acteurs des domaines de l'économie, de la recherche et de l'innovation porteront sur 0,4 M€. Des crédits sont également inscrits pour l'entretien de la Maison des Microtechniques et de la pépinière de Palente pour 0,2 M€.





Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable : 5,9 M€ (hors budgets annexes)

En matière de transition écologique et énergétique, le projet de **réhabilitation et rénovation énergétique de la City (bâtiment BB3)** mobilise **3,3 M€** en 2026. Afin de permettre la réalisation des travaux, le déménagement des services est programmé pour la fin de l'année 2026.

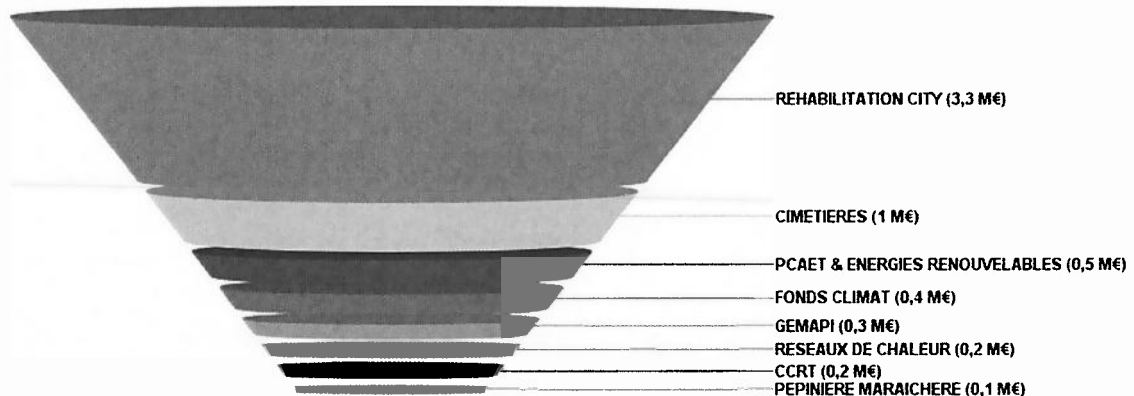
Les travaux d'extension des **cimetières**, notamment sur le quartier Saint-Claude à Besançon et Avanne-Aveney mobiliseront **1 M€** en 2026, avec, en parallèle, des fonds de concours attendus des communes.

Le **programme de développement des énergies renouvelables** se poursuit, avec **0,5 M€** prévus, notamment pour l'installation de nouvelles ombrières sur les parkings, la mise en œuvre du 3^{ème} PCAET du Grand Besançon, incluant les prises de capital dans des sociétés de projets dédiées.

0,4 M€ sont inscrits au titre du **Fonds Climat** destiné aux communes du Grand Besançon.

Des études complémentaires sont également inscrites pour le développement de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire (0,2 M€), ainsi que l'entretien de la pépinière maraîchère et les crédits d'investissement de la compétence GeMAPI (0,3 M€).

Le **Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)** signé en 2025, en partenariat avec l'ADEME, nécessite l'inscription de 0,2 M€, qui seront destinés aux différents porteurs de projets du territoire.



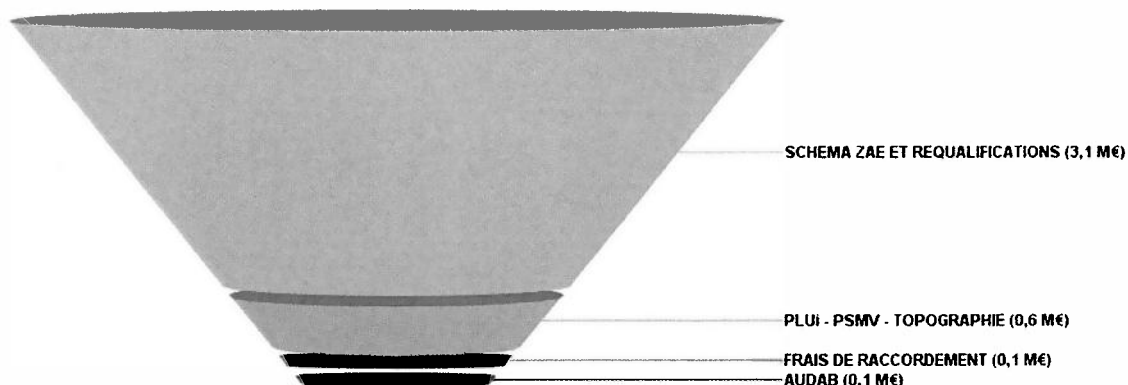
Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations et PLUi : 3,9 M€

En 2026, le **schéma de développement et la requalification des zones d'activités** mobilisera **3,1 M€**. Conformément au schéma de priorisation adopté, et en complément des budgets annexes qui représentent **2,2 M€** (dont le détail est présenté dans la partie dédiée), les opérations de développement, portées par le budget principal, concerneront les zones d'Auxons Nouvelle Ère, Temis Santé Hauts du Chazal, Marchaux-Chaudefontaine, Saône Chenau Blond et Saint-Vit Champs Chevaux.

La **requalification des zones** existantes de Besançon-Thise-Chalezeule (BTC), Saône et Saint-Vit se poursuivra parallèlement, avec 0,7 M€ au BP s'ajoutant aux crédits reportés suite au lancement des travaux sur BTC.

Les crédits d'investissement liés au **PLUi**, pour la constitution des documents d'urbanisme, ainsi que pour la révision du **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** du site patrimonial remarquable de Besançon, requièrent une inscription de 0,6 M€.

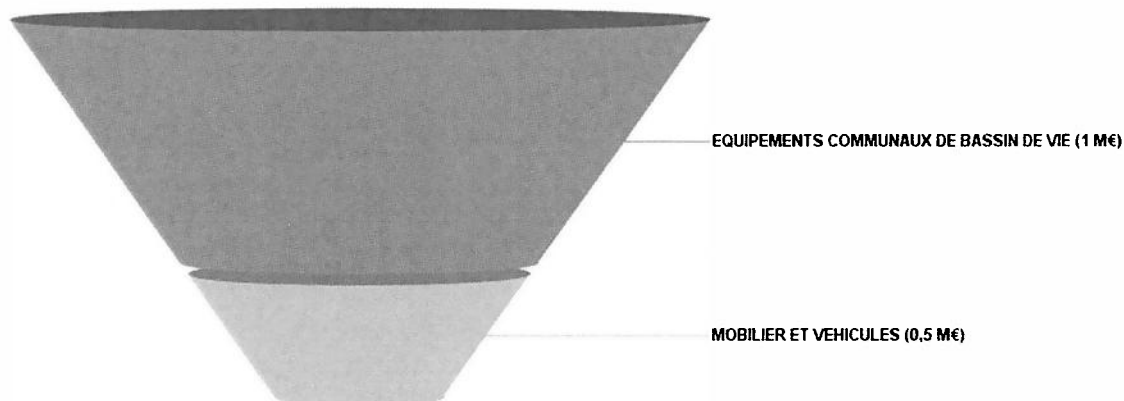
Par ailleurs, des crédits sont prévus pour la contribution à l'AUDAB en investissement, pour les documents d'urbanisme, et pour les frais de raccordement aux réseaux électriques, pour 0,2 M€.



Investissements ressources : 1,5 M€

En 2026, la mise en œuvre du **fonds de soutien aux communes pour les équipements de rayonnement sur le bassin de vie** se poursuivra, avec 1 M€ mobilisés. Ils s'ajouteront aux 1,5 M€ déjà attribués.

Un montant de 0,5 M€ sera affecté à l'achat de **mobilier et de véhicules**, en partie refacturé à la Ville de Besançon et au CCAS. Des crédits viendront enfin abonder la contribution au Syndicat Mixte Micropolis (41 K€) et le développement d'outils de communication (12 K€).



Eaux pluviales : 0,3 M€

Enfin, 0,3 M€ sont prévus pour les **travaux d'eaux pluviales** sur le budget principal, en plus de la contribution au budget annexe Assainissement (1,9 M€), dans le cadre du Schéma Directeur de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (SDGIEP) validé et intégré au PLUi en novembre 2025.

❖ **Les budgets annexes d'aménagement des zones d'activités bénéficient également d'avances remboursables du budget principal, en fonction de leur besoin de financement annuel, dans l'attente de la perception des recettes liées aux ventes.**

Ainsi, en 2026, est prévue une avance de près de **0,6 M€** pour financer les aménagements dans le cadre du budget annexe « autres ZAE ». Cette dépense vient en complément des autres dépenses d'équipement prévues sur les zones gérées via des concessions, sur le budget principal.

► **Le remboursement aux communes de la taxe d'aménagement a été maintenu au même niveau que celui du BP 2025 (2,5 M€).** Il est effectué à ce stade à 100 % sur les permis délivrés avant le 1^{er} janvier 2022 (contre 70 % précédemment et dans l'attente du jugement en appel) et à 70 % pour les permis délivrés après cette date. À noter, comme l'an passé, que le montant de la taxe perçue et les montants à reverser sont difficiles à évaluer, compte tenu également des retards de traitement constatés, et donneront lieu le cas échéant à ajustement en Décision modificative.

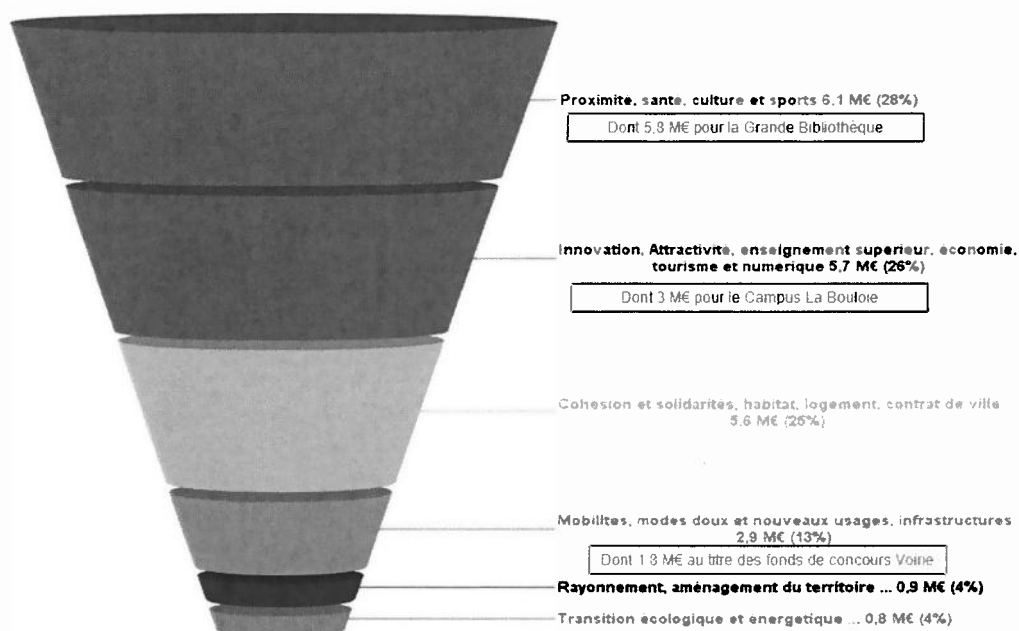
► **Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,9 M€, en stabilité par rapport à 2025.** L'encours de dette du budget principal s'élève à 8,7 M€, contre 9,6 M€ en 2025, conformément à la stratégie financière de GBM d'utilisation prioritaire des résultats antérieurs pour l'autofinancement des investissements.

b) Les recettes d'investissement : 85,2 M€

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	% Evolution BP 2026/2025	Part des différents postes
Recettes des compétences et de l'administration générale	24 250 910	22 092 463	- 8,9%	25,9 %
Remboursement avances et autres opérations comptable	115 123	239 848	108,3%	0,3 %
FCTVA	6 000 000	6 500 000	8,3%	7,6 %
AC investissement	7 638 334	7 596 945	- 0,5%	8,9 %
Taxe d'aménagement	2 570 000	2 570 000	0,0%	3,0 %
Produit des amendes de police	1 400 000	1 400 000	0,0%	1,6 %
Recours à l'emprunt	23 333 227	29 221 232	25,2%	34,3 %
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement)	16 719 082	15 534 426	- 7,1%	18,2 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	82 026 676	85 154 914	3,8%	100 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement et recours à l'emprunt	41 974 367	40 399 256	- 3,8%	

Les recettes d'investissement 2026 du budget principal, de 85,2 M€, sont en augmentation de 3,8 % par rapport à 2025.

► **Les recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 22,1 M€, en baisse de 2,2 M€ par rapport au BP 2025, compte tenu des rythmes de versement des subventions.** Elles se répartissent par thématiques de la façon suivante :



Les participations prévisionnelles des partenaires sur l'opération Campus de la Bouloie (3 M€), et la Grande Bibliothèque (5,8 M€) représentent à elles seules **près de 40 % des subventions et participations**.

Il faut souligner dans ce cadre que **ces montants particulièrement élevés sont en partie ponctuels**, s'agissant du financement d'opérations fortement partenariales et exceptionnelles par leur ampleur.

1 M€ de subventions attendues sont également prévues sur le NPNRU de Planoise, 4,1 M€ au titre des aides à la pierre déléguées, 0,6 M€ sur la requalification des ZAE, notamment avec le financement de la Région Bourgogne Franche-Comté sur les travaux de la zone de Besançon-Thise-Chalezeule, 1 M€ sur les itinéraires cyclables et la mise en œuvre du Plan de Mobilité, 0,5 M€ sur le CPER pour la tranche 2 de l'ISIFC et 0,1 M€ pour le financement de la DRAC relatif à l'acquisition d'un nouveau bibliobus.

Enfin, 2,3 M€ correspondent aux **fonds de concours des communes** dans le cadre des travaux de voirie (1,8 M€) et cimetières (0,5 M€).

La refacturation des services communs à la Ville de Besançon et au CCAS pour les équipements informatiques principalement est également prévue à hauteur de 1,8 M€.

Ces subventions et participations prévisionnelles représentent un financement à hauteur de 27 % de nos dépenses d'équipement.

► **Le remboursement d'avances versées au budget annexe Noret** est estimé à **0,2 M€**, au vu des ventes attendues en 2026.

► **La recette de FCTVA** est estimée à **6,5 M€**, en lien avec les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice et en légère hausse par rapport au montant réalisé en 2025 (+10 %). A noter que le projet de Loi de Finances initial prévoyait un décalage d'un an de la perception du FCTVA pour les EPCI, qui serait confirmé dans la version définitive sous réserve de sa promulgation : cette hypothèse, particulièrement défavorable à la trésorerie des intercommunalités, et qui suscite une forte mobilisation des associations des élus locaux, n'avait pas été retenue dans la construction du BP. L'inscription de cette recette sera donc à annuler en Décision modificative n°1, si elle est confirmée de manière définitive dans le projet promulgué.

► **Les Attributions de Compensation en investissement** représentent une recette stable de **7,6 M€**. Pour rappel, elles ont été mises en œuvre à partir de 2018, pour le transfert de la compétence

eaux pluviales et complétées en 2019 et 2025 avec les transferts des compétences voirie et lecture publique.

► **La taxe d'aménagement** est prévue en recettes à hauteur de **2,6 M€**, en stabilité par rapport à 2025, malgré la baisse importante des produits perçus (1,7 M€ en 2025) ,notamment liée au changement de mode de versement et aux délais de mise en recouvrement au niveau national, avec un rattrapage annoncé en 2026.

► **Les amendes de police** sont inscrites pour **1,4 M€** au regard du montant perçu en 2025. A noter que ce produit est affecté en totalité aux dépenses de voirie. En 2020, ce montant était de 1,1 M€.

► **Le besoin de financement par emprunt** s'élève à **29,2 M€**, en hausse de 5,9 M€ par rapport à 2025. **Ce besoin sera ajusté lors de la reprise des résultats 2025 en juin 2026 dans le cadre du Budget supplémentaire, valant Décision modificative n°1.**

Les dépenses d'investissement sont autofinancées par l'épargne et les recettes propres à hauteur de 2 tiers, l'emprunt prévisionnel ne représentant qu'un tiers du financement, avant reprise du résultat.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M57 autorise le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire.

Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

Il est par ailleurs proposé de confirmer une nouvelle fois le choix de neutraliser l'amortissement des subventions d'équipement par des écritures en mouvements d'ordre, pour que ces dépenses qui ne relèvent pas du patrimoine de GBM n'alourdissent pas la section de fonctionnement.

III – LES BUDGETS ANNEXES

1. Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	BP 2025 et reports 2024	BP 2026 et reports 2025	% évolution 2026/2025
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses de fonctionnement :			
Prestations transports DSP / marchés affréteurs :	57 511 982	59 947 000	4,2%
- DSP urbaine	46 658 000	48 800 000	4,6%
- marchés affréteurs	10 853 982	11 147 000	2,7%
Charges de personnel	698 832	731 272	4,6%
Dépenses de fonctionnement courant	1 931 758	1 962 542	1,6%
Remboursement de VM	50 000	60 000	20,0%
Remboursement des intérêts de la dette	3 131 287	2 850 357	-9,0%
Charges exceptionnelles - Avance remboursable	3 395 769	2 263 845	-33,3%
Autofinancement	17 840 979	17 399 221	-2,5%
Total des dépenses de fonctionnement	84 560 607	85 214 237	0,8%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	66 719 628	67 815 016	1,6%
Recettes de fonctionnement :			
Versement Mobilité	41 050 000	45 558 000	11,0%
Billetterie et supports publicitaires	12 870 664	10 990 837	-14,6%
Prestations transports scolaires	4 602 585	4 648 610	1,0%
DGD	290 962	290 962	0,0%
Autres recettes de fonctionnement	8 312	11 413	37,3%
Subvention d'équilibre	15 445 475	15 831 612	2,5%
Résultat n-1	10 292 609	7 882 803	-23,4%
Total des recettes de fonctionnement	84 560 607	85 214 237	0,8%
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports			
Dépenses d'investissement:			
Opérations TCSP	3 500 000	250 000	-92,9%
Acquisition de bus et matériels roulants	2 600 000	4 000 000	53,8%
AP Tramway - Acquisition rames	14 461 185	8 047 777	-44,3%
Autres dépenses d'investissement	1 876 500	2 169 520	15,6%
Remboursement du capital de la dette	6 100 000	6 500 000	6,6%
Remboursement avance	1 131 924	1 131 924	0,0%
Reports n-1	4 941 059	7 555 723	52,9%
Total des dépenses d'investissement	34 610 668	29 654 944	-14,3%
Recettes d'investissement:			
Subventions reçues	445 845	200 000	-55,1%
Résultat n-1	4 941 059	7 215 014	46,0%
Reports n-1	0	340 709	
Recours à l'emprunt	11 382 785	4 500 000	-60,5%
Autofinancement	17 840 979	17 399 221	-2,5%
Total des recettes d'investissement	34 610 668	29 654 944	-14,3%
TOTAL Fonctionnement + Investissement		114 869 181	
BUDGET REEL (neutralisation autofinancement, résultats et reports n-1)		89 914 237	

Le budget annexe Transports représente 89,9 M€ de dépenses hors mouvements de reprise 2025 (résultats et restes à réaliser), réparties pour :

- 67,8 M€ en fonctionnement
- 22,1 M€ en investissement, dont 14,5 M€ pour les seules dépenses d'équipement.

L'épargne brute représente 17,4 M€ : elle est en baisse de BP à BP de - 2,5 % et - 442 K€, compte tenu notamment des changements de périmètres de recettes qui impactent principalement le résultat 2025.

Le Budget primitif 2026 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2025, avec :

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 7,6 M€ et en recettes d'investissement pour 0,3 M€,
- un résultat de fonctionnement positif de 7,9 M€ repris par anticipation au BP (dont 3,4 M€ liés à l'avance reçue de l'Etat en 2020 au titre des pertes de recettes de Versement Mobilité et billetterie, dont le remboursement a débuté en 2023 et se terminera en 2028). Hors avance, le résultat de fonctionnement est en baisse de - 22,2 % et - 1,3 M€, en lien avec la mise en œuvre à partir de juillet 2025 des nouveaux tarifs adoptés par le Conseil Communautaire.
- un résultat d'investissement (affectation comprise) en excédent de 7,2 M€ qui couvre le besoin de financement des restes à réaliser.

a. Le fonctionnement

➤ **EN DEPENSES (67,8 M€) :**

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution de + 1,6 %, hors autofinancement, par rapport au BP 2025.

Les prestations transports représentent 59,9 M€ en 2026 et sont composées de :

- **la Délégation de Service Public du réseau de transport urbain** : elle représente 48,8 M€, en augmentation de + 4,6 % par rapport à 2025.

Cette inscription budgétaire prend notamment en compte les effets de l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public, avec deux stations GINKO Vélocité supplémentaires, les impacts fiscaux de la Loi de Finances 2025, le coût des essais des nouvelles rames, ainsi que l'indexation prévisionnelle.

- **les marchés affréteurs** : 11,1 M€, en hausse de + 2,7 % par rapport au BP 2025, selon l'évolution annuelle prévue,

Les charges de personnel s'élèvent à 0,7 M€, en évolution de + 32 K€ de BP à BP, et de + 19 K€ de CA à BP.

Les dépenses de fonctionnement courant représentent 2 M€ (+ 1,6 % par rapport à 2025). Elles sont principalement constituées :

- des prestations des services centraux (164 K€), qui comprennent notamment des frais d'études, la participation au COS, et la contribution du budget annexe au budget principal,
- des transports spéciaux qui concernent principalement la convention relative à la tarification multimodale signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF afin de promouvoir l'usage des transports publics, régionaux et urbains, ainsi que des transports effectués à l'occasion d'opérations événementielles (Journées Portes Ouvertes, Forum des collégiens, Festival Détonation, Mardis des Rives...) et l'enlèvement et l'acheminement des bus réformés pour traitement et dépollution, pour un total de 296 K€ (+ 3,3 % de BP à BP suite à l'évolution du coût moyen du voyage SNCF qui passe de 1,43 € en 2025 à 1,47 € en 2026 et à l'impact de l'intégration du Pass + de 65 ans),

- de divers frais de fonctionnement (402 K€), destinés aux dépenses courantes (affranchissements, téléphonie, cotisations, taxes foncières, assurances, commissions dépositaires ...),
- de l'entretien (nettoyage du mobilier urbain et périurbain) et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO (changement de vitres, néons, tête d'affichage,...) pour 100 K€ (en stabilité par rapport à 2025).

A noter que l'arrêté du 30 décembre 2025 de mise à jour de la comptabilité M4 ayant supprimé le compte de dépenses imprévues, ces crédits ont été réintégrés dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement courants à périmètre constant.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 2,9 M€. Il est en diminution de - 9 % par rapport à 2025, malgré la mobilisation de nouveaux prêts, pour 10 M€, fin 2025 pour l'acquisition des nouvelles rames de tramway, du fait d'une part de la baisse des taux d'intérêts en 2025 (taux indexés en Euribor 3 mois et Livret A), et d'autre part du vieillissement de la dette.

Les prévisions de **remboursement de Versement Mobilité** s'élèvent à 60 K€ (+ 10 K€ de BP à BP), pour tenir compte du montant réalisé en 2025, avec un nombre de salariés logés en hausse.

➤ **EN RECETTES (85,2 M€ soit 77,3 M€ hors reprise des résultats) :**

Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- **le Versement Mobilité (VM), y compris la compensation de l'Etat pour le passage de 9 à 11 salariés : celui-ci est estimé à 45,6 M€, en hausse de + 11 % par rapport au produit encaissé en 2025 à périmètre constant**, ce produit intégrant à la fois l'évolution annuelle de cette recette (de l'ordre de + 2,5 %), ainsi que le passage du taux de VM de 1,8 % à 2 % au 1^{er} janvier 2026, conformément à la décision du Conseil communautaire du 26 juin 2025 et représentant environ 4,5 M€ de recettes supplémentaires.

Le Versement Mobilité représente 54 % des recettes de fonctionnement du Budget Transports.

- **19 % des recettes de fonctionnement correspondent parallèlement à la subvention d'équilibre versée par le budget principal, de 15,8 M€ (15,4 M€ au BP 2025), en hausse de + 2,5 %.**
- **les recettes de billetterie et de supports publicitaires, pour un total de près de 11 M€, sont en diminution de - 14,6 % de BP à BP.**

Les **recettes de billetterie (10,5 M€, soit 12 % des recettes de fonctionnement)** sont prévues conformément au contrat de DSP, incluant l'avenant n°1 (notamment la gratuité pour les moins de 15 ans, ainsi que la gratuité le samedi, avec un impact annuel estimé à 3 M€), soit 10,3 M€ de recettes garanties et la tarification combinée train-bus « Facili'TER » pour 120 K€.

Les **recettes de supports publicitaires, pour 0,5 M€,** sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 4,6 %). La mise à disposition des mobiliers urbains publicitaires (abri bus, abri tram) est dorénavant gérée, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2025, via une concession, avec une recette attendue à 337 K€.

- **la contribution de la Région Bourgogne Franche-Comté de 4,6 M€** au titre du transport scolaire, et 61 K€ de recettes sur Ginko Access en provenance du Département ;
- **la Dotation Globale de Décentralisation versée par l'Etat** représente 0,3 M€, en stabilité.

b. L'investissement

➤ **EN DEPENSES (29,7 M€, soit 22,1 M€ hors reports) :**

8 M€ en 2026 sont prévus dans le cadre de l'**acquisition des 8 nouvelles rames de tramway, dont 5 ont déjà été livrées**, suivant les échéanciers prévus.

4 M€ sont par ailleurs inscrits principalement pour l'acquisition de 3 bus standards électriques (2,4 M€), ainsi que 2 bus électriques de moyenne capacité (1 M€).

Sur le réseau du Tramway, 250 K€ sont également inscrits en 2026 pour le remplacement de la résine de maintien des rails sur le Pont Battant.

3,9 M€ sont également dédiés à la **création du 4^{ème} terminus à la Grette** en 2026 : les marchés ont été engagés fin 2025 et font l'objet de restes à réaliser.

Les autres investissements s'élèvent à 1,3 M€ et concernent notamment les travaux des dépôts et bâtiments (0,1 M€), les pôles d'échanges et voirie pour 0,6 M€ en milieu urbain et périurbain (végétalisation des points d'arrêt et des stations du tramway, achat de bornes de recharge pour les bus électriques et mise aux normes des quais bus dans les communes de Besançon, Busy, Mamirolle, Marchaux, Saint-Vit et Vieilley) et les diverses acquisitions comme du matériel informatique (0,1 M€) et des mobiliers Ginko (0,2 M€).

Il est également prévu de poursuivre l'acquisition des Vélos à Assistance Electrique pour une valeur de 50 K€.

Le remboursement du capital de la dette est évalué pour sa part à 6,5 M€ sur 2026 (+ 6,6 % de BP à BP). Cette augmentation est liée au vieillissement de la dette d'une part, en parallèle de l'amortissement progressif du stock de prêt, et d'autre part, à la souscription, fin 2025, de deux nouveaux emprunts pour l'acquisition des nouvelles rames de tramway pour un montant de 10 M€.

L'encours de dette de ce budget annexe représente 91,4 M€ (hors avance de l'Etat, initialement de 6,8 M€ perçue en 2020 et dont le remboursement a débuté en 2023), quasi-intégralement contracté pour le financement des Transports en Commun en Site Propre auprès de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Mutuel.

En parallèle, ce sont plus de 280 M€ qui ont été investis pour la création du tramway et de la voie en site propre.

Le BP 2026 prévoit la poursuite du **remboursement (1,1 M€) de l'avance remboursable** octroyée par l'Etat sur l'exercice 2020 dans le cadre des pertes sur les recettes tarifaires et le Versement Mobilité liées à la crise sanitaire. Le solde de cette avance (2,3 M€) est conservé en section de fonctionnement.

➤ **EN RECETTES (29,7 M€ soit 5 M€ hors autofinancement et reprise des résultats) :**

Les recettes d'investissement inscrites en 2026 à hauteur de 200 K€ concernent une subvention notifiée du FEDER pour le Pôle d'échanges Voirie à Saône.

Des crédits engagés à hauteur de 341 K€ en 2025 sont par ailleurs reportés en 2026 et correspondent aux versements attendus de subventions, toujours pour le Pôle d'Echanges Multimodal de Saône, de la Région pour 150 K€ et de soldes de subventions du Département (127 K€) et de l'Etat (64 K€).

Un recours à l'emprunt à hauteur de 4,5 M€ est prévu en 2026. Ces crédits seront mobilisés en cours d'année à hauteur des besoins réels constatés du budget.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M4 autorise désormais le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux

dépenses de personnel. Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

2. Le Budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)			
	BP 2025 et reports 2024	BP 2026 et reports 2025	% evolution 2026/2025
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	6 562 883	6 407 300	-2,4%
Charges de personnel SYBERT	4 576 356	4 545 700	-0,7%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, décharges)	12 810 100	13 019 000	1,6%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons, biodéchets)	1 626 000	1 655 000	1,8%
Autres dépenses de fonctionnement	2 914 066	2 386 637	-18,1%
Remboursement des intérêts de la dette	49 756	148 002	197,5%
Autofinancement	1 714 921	1 470 177	-14,3%
Total des dépenses de fonctionnement	30 254 082	29 631 816	-2,1%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	28 539 161	28 161 639	-1,3%
Recettes de fonctionnement :			
REOM ménages et non ménages	21 400 000	21 480 817	0,4%
Ventes de matières de récupération	677 000	570 000	-15,8%
Subventions de fonctionnement	2 455 000	1 910 000	-22,2%
Autres recettes de fonctionnement	99 000	85 000	-14,1%
Remboursement charges de personnel SYBERT	4 576 356	4 545 700	-0,7%
Résultat n-1	1 046 726	1 040 299	-0,6%
Total des recettes de fonctionnement	30 254 082	29 631 816	-2,1%
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets			
Dépenses d'investissement:			
Véhicules	2 650 000	3 550 000	34,0%
Conteneurs, PAV	760 000	720 000	-5,3%
Mobilier, Matériel	25 400	37 865	49,1%
Travaux bâtiments	55 000	100 000	81,8%
Autres dépenses d'investissement	459 508	0	-100,0%
Remboursement du capital de la dette	155 950	380 000	143,7%
Reports n-1	2 294 916	3 245 133	41,4%
Total des dépenses d'investissement	6 400 774	8 032 998	25,5%
Recettes d'investissement:			
Autres recettes d'investissement (dont FCTVA)	798 929	457 688	-42,7%
Recours à l'emprunt	1 592 008	2 860 000	79,6%
Résultat n-1	1 360 058	2 345 133	72,4%
Reports n-1	934 858	900 000	-3,7%
Autofinancement	1 714 921	1 470 177	-14,3%
Total des recettes d'investissement	6 400 774	8 032 998	25,5%
Total des dépenses		37 664 814	
BUDGET REEL (neutralisation autofinancement, résultats et reports n-1)		32 949 504	

Le budget annexe Déchets représente 32,9 M€ de dépenses, hors mouvements de reprise 2025 (résultats et reste à réaliser), réparties pour :

- **28,2 M€ en fonctionnement**
- **4,8 M€ en investissement, dont 4,4 M€ sur l'équipement.**

L'épargne brute représente 1,5 M€.

Le Budget primitif 2026 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2025 avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 3,2 M€ et 0,9 M€,
- un résultat de fonctionnement repris positif de 1 M€, en stabilité,
- un résultat d'investissement de 2,3 M€, couvrant le besoin de financement des restes à réaliser.

a. Le fonctionnement

➤ **EN DEPENSES (28,2 M€) :**

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de - 1,3 %, hors autofinancement, par rapport au BP 2025.

Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT représentent 13 M€ pour 2026, en hausse de + 1,6 % par rapport à 2025. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Les prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes s'élèvent à 1,8 M€ et sont stables de BP à BP.

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations tiennent aussi compte de la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour.

Ce poste comprend également les prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : 35 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 39 K€,
- la mise en balles des cartons : 7 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour 2026 :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
2025	13 100	135,00 €/t	1 769 K€
2026	13 100	135,00 €/t	1 769 K€

- La valorisation des ordures ménagères résiduelles représente 4,8 M€, comme en 2025.

Selon les perspectives du projet initial de Loi de Finances et sous réserve des décisions définitives, et considérant le niveau de performance actuel de l'usine d'incinération, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pourrait progressivement augmenter pour atteindre 16 €/t en 2026.

Depuis l'année 2024, le tonnage de déchets résiduels traité à l'usine d'incinération est en baisse sensible, compte tenu de l'incidence du détournement de bio-déchets vers une filière appropriée, ainsi que de l'évolution de la consommation des ménages.
En revanche sur cette même période, les tonnages des refus de tri sont passés de 3 000 tonnes à 3 500 tonnes.

- Les déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur l'usine d'incinération des ordures ménagères s'élèvent à 6,3 M€ (contre 6,1 M€ en 2025).

Année	Déchetteries Eco centres (€/hab.)	Déchetteries ITM (Installation de tri massification) (€/hab.)	Pré-vention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2025	20,50	3,00	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 139 K€
2026	20,50	3,00	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 335 K€

Population révisée prise en compte pour 2025 : 198 700 habitants
Population estimée prise en compte pour 2026 : 205 000 habitants

Les prestations de collecte des déchets confiées à des entreprises représentent quant à elles 1,7 M€ en 2026 et sont en évolution de + 29 K€ de BP à BP (+1,8 %).

- La collecte des déchets résiduels et recyclables s'élève à 1,6 M€ pour 2026 et est stable de BP à BP.

La société VEOLIA est le prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon. Le nouveau marché prendra fin en janvier 2029.

- La collecte des bio-déchets en modes doux mobilise 80 K€ pour 2026 (76 K€ en 2025)

La collecte des bio-déchets en mode doux est effective depuis janvier 2024 pour 8 000 habitants du Centre-Ville de Besançon, où le compostage de proximité est impossible. Le périmètre et les conditions de cette collecte des bio-déchets, dont la Scop Trivial'Compost est prestataire, ne varient pas en 2026.

A noter que depuis le 1^{er} juillet 2024, la collecte des cartons, qui s'effectue via les Points d'Apport Volontaire (PAV), est réalisée en régie.

Les dépenses de personnel (hors personnel SYBERT qui représente 4,5 M€ au BP et est refacturé intégralement à celui-ci) se montent à 6,4 M€ (6,6 M€ en 2025). Cette évolution correspond uniquement à un réajustement sur la base du réalisé effectif 2025.

Les autres dépenses de fonctionnement, à hauteur de 2,4 M€, sont dédiées à la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie, aux prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, au recours à du personnel de collecte intérimaire, ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules.

La baisse de ce poste est liée à la suppression des dépenses imprévues dans le cadre de l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à la mise à jour de la comptabilité M4. D'autres postes connaissent par ailleurs une hausse, notamment s'agissant des assurances (+ 39 K€), et des études (+ 99 K€).

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 148 K€ (50 K€ au BP 2025). Cette hausse s'explique par la souscription d'un emprunt à hauteur de 1,6 M€ en 2025, afin d'accélérer la modernisation du matériel roulant.

➤ **EN RECETTES (29,6 M€, soit 28,6 M€, hors reprise des résultats) :**

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de - 2,1 %, hors reprise des résultats, par rapport au BP 2025.

Les subventions sont prévues à 1,9 M€ (2,5 M€ en 2025).

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents.

En 2025, un nouveau barème G a été mis en place. Le montant des versements en 2026 est évalué à 1,7 M€ (420 K€ par trimestre). Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2026, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT

Depuis 2025, le contrat « CITEO papier » qui concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités), a fusionné avec celui des emballages ; il est géré par le SYBERT, qui encaisse la subvention auprès de CITEO et la reverse à ses adhérents. L'aide estimée pour 2026 s'élève à 225 K€.

A ce poste figure également, pour un montant de 5 K€, le soutien versé par l'éco-organisme RE-FASHION pour la valorisation des textiles.

Les ventes de matières représentent 0,6 M€ (0,7 M€ en 2025).

Cette prévision prend en compte une stabilité du tonnage de matières recyclables valorisé et un cours de reprise des matières basé sur la fin de l'année 2025. Il est à noter que les cours sont très fortement orientés à la baisse depuis la fin de l'année 2022.

La redevance payée par les usagers est prévue à hauteur de **21,5 M€**, en évolution de + 0,4 % de BP à BP (21,4 M€ en 2025). **Elle représente 75 % des recettes de fonctionnement du budget annexe.**

La redevance incitative de Grand Besançon Métropole est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour les déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
 - o d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour les déchets résiduels,
 - o d'une partie pesée dont l'assiette est constituée du poids des déchets résiduels présentés à la collecte.

Sur la base de la dernière population INSEE connue (198 387 habitants), le montant moyen de redevance à percevoir auprès des ménages s'établira à 91,9 € par habitant, soit + 0,4 € par habitant par rapport à 2025.

La répartition de la prévision entre les postes a été légèrement ajustée en 2026, avec 17,6 M€ pour la redevance des ménages (18 M€ au budget 2025), et 3,9 M€ (3,4 M€ au budget 2025) pour la redevance des non-ménages : professionnels, administrations...

b. L'investissement

➤ **EN DEPENSES (8 M€, soit 4,8 M€ hors reports) :**

Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 0,7 M€, hors reports, par rapport au BP 2025, pour accélérer la modernisation du parc :

L'acquisition de matériel roulant est prévue à hauteur de 3,6 M€ (2,7 M€ en 2025).

Cette enveloppe permettra :

- de lancer la procédure d'acquisition de sept véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères, ainsi que des systèmes complets d'identification et de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement,
- d'acquérir un véhicule poids lourd de collecte de PAV,
- de renouveler un véhicule léger et également de prendre en charge d'éventuelles grosses réparations.

Les acquisitions de bacs roulants mobilisent 0,4 M€ (prévision stable de BP à BP), à la fois pour le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon et la fourniture de pièces détachées, et les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire (PAV) sont prévues à hauteur de 0,4 M€, pour le renouvellement ordinaire du parc de PAV, mais également l'évolution du dispositif de collecte des recyclables en habitat collectif (poursuite du programme de déploiement de points d'apport volontaire sur le quartier de Planoise et dans un second temps sur certains quartiers de Besançon à habitat social dense).

L'acquisition de matériel divers, mobilier et informatique représente 38 K€ (25 K€ au BP 2025).

Un crédit de **100 K€ est également dédié à l'aménagement des bâtiments administratifs**, afin d'améliorer les conditions de travail dans les bureaux par une isolation thermique.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 380 K€ (156 K€ en 2025). Un emprunt d'un montant de 1,6 M€ a été mobilisé fin 2025 pour financer l'acquisition de bennes à ordures ménagères. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 représente près de 3 M€.

➤ **EN RECETTES (8 M€ soit 3,3 M€ hors reports, reprise des résultats et autofinancement) :**

Elles correspondent en grande partie à la reprise par anticipation des résultats de 2025 (2,3 M€) et à l'autofinancement (1,5 M€).

Un recours à l'emprunt d'un montant de 2,9 M€ est prévu au Budget primitif afin de poursuivre le programme d'acquisition de véhicules poids lourds de collecte. Le besoin d'emprunt sera calibré au plus proche des besoins réels constatés.

Une recette de 458 K€ est également prévue au titre du FCTVA.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M4 autorise désormais le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

3. Les Budgets annexes Eau et Assainissement

Les compétences Eau et Assainissement sont exercées par la Communauté Urbaine à travers le fonctionnement de deux services industriels et commerciaux. Ces derniers font l'objet de deux budgets annexes autonomes financièrement assujettis à la TVA, les dépenses et recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Ces 2 budgets représentent au total 48,9 M€ en dépenses hors mouvements de reprise, dont :

- 28,3 M€ en dépenses de fonctionnement
- 20,6 M€ en dépenses d'investissement, dont 17,8 M€ de dépenses d'équipement.

Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, reposent sur le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu auprès des usagers et sont construits sur la base des tarifs 2026 votés par le Conseil communautaire le 11 décembre dernier. Ils intègrent par anticipation la reprise des résultats de l'exercice 2025.

3.1 Le Budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)			
	BP 2025 et reports 2024	BP 2026 et reports 2025	% evolution
FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	4 161 347	4 574 850	9,9%
Dépenses de fonctionnement courant	4 376 509	4 654 260	6,3%
Agence de l'eau	4 185 000	4 195 000	0,2%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	226 209	273 276	20,8%
Autofinancement	3 845 463	4 552 300	18,4%
Total des dépenses de fonctionnement	16 794 528	18 249 686	8,7%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	12 949 065	13 697 386	5,8%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes d'eau	11 200 000	12 868 000	14,9%
Agence de l'eau	4 185 000	4 195 000	0,2%
Autres recettes de fonctionnement	1 239 959	594 383	-52,1%
Résultat n-1	2 866 323	3 057 208	6,7%
Total des recettes de fonctionnement	19 491 282	20 714 591	6,3%
INVESTISSEMENT du budget annexe Eau			
Dépenses d'investissement:			
Dépenses d'équipement	7 066 000	7 666 000	8,5%
Remboursement du capital des emprunts	605 750	721 300	19,1%
Résultat n-1	1 110 703	0	-100,0%
Reports n-1	2 651 747	2 081 285	-21,5%
Total des dépenses d'investissement	11 434 200	10 468 585	-8,4%
Recettes d'investissement:			
Autres recettes d'investissement	1 169 000	835 000	-28,6%
Recours à l'emprunt	2 657 287	3 000 000	12,9%
Résultat n-1	2 675 611	1 547 578	-42,2%
Autofinancement	3 845 463	4 552 300	18,4%
Reports n-1	1 086 839	533 707	-50,9%
Total des recettes d'investissement	11 434 200	10 468 585	-8,4%
Total des dépenses (BP + reports)		28 718 271	
BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement, résultats et reports n-1)		22 084 686	

Le budget Eau est prévu à 22,1 M€ en dépenses (hors autofinancement et mouvements de reprise 2025), dont :

- 13,7 M€ sont consacrés en fonctionnement
- 8,4 M€ en investissement, dont 7,7 M€ au titre des dépenses d'équipement.

Le Budget primitif 2026 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2025 avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 2,1 M€ et 0,5 M€.

- un résultat de fonctionnement positif de 4,1 M€, dont 1 M€ basculé en section d'investissement pour couvrir une partie du solde déficitaire des reports 2025.
- un résultat d'investissement positif de 0,5 M€.

La principale ressource de ce budget provient du produit de la vente d'eau aux abonnés.

a) **Le fonctionnement**

➤ **EN DEPENSES (13,7 M€) :**

Les charges de personnel s'élèvent à 4,6 M€ et sont en hausse de BP à BP de + 9,9 %. Cette augmentation repose essentiellement sur la prise en compte du coût en année pleine des créations d'emplois de 2025, et à la résorption progressive de la vacance de postes, sur l'impact de la majoration de 3 points de la contribution CNRACL pour 2026, sur l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon et de grades) et sur la participation à la mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les dépenses de fonctionnement courant sont estimées à 4,7 M€ et sont en hausse de BP à BP de 6,3 %. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie (1,8 M€), d'eau (0,4 M€), de produits de traitement, de matériels, d'analyses et de prestations (0,5 M€). Elles englobent également les frais de formation et la contribution aux charges du Budget principal (0,8 M€).

Les principales évolutions se retrouvent principalement sur les postes des analyses réglementaires, avec des besoins supplémentaires dus à l'évolution de la réglementation sur la qualité de l'eau (+ 120 K€), de l'achat d'eau (+ 150 K€) dans le cadre des interconnexions à garantir, et sur la contribution versée au Budget principal (+ 88 K€).

Les redevances reversées à l'Agence de l'Eau s'élèvent à 4,2 M€ (stables de BP à BP). Elles correspondent aux redevances de prélèvement, sur la consommation d'eau potable et pour la performance des réseaux d'eau potable

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 0,3 M€ sont prévus en 2026 (+ 47 K€ par rapport au BP 2025, du fait de la souscription d'un emprunt de 2 M€ en 2025).

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors autofinancement sont en hausse de 5,8 % de BP à BP.

➤ **EN RECETTES (20,7 M€, soit 17,7 M€ hors mouvements de reprise) :**

Les recettes de fonctionnement attendues se répartissent sur les postes suivants :

- **les ventes d'eau** : 12,9 M€, prévues en hausse (+ 14,9 % de BP à BP).
Les volumes de ventes d'eau sont traditionnellement complexes à prévoir puisqu'ils sont dépendants de l'activité économique, de la météo et d'éventuels changements comportementaux potentiellement accélérés par la prise en compte du changement climatique. Ces prévisions prennent en compte une évolution du tarif cible basée sur l'inflation de 2024, soit + 2 %, avec la répartition suivante : + 3 % sur le tarif cible eau et + 1 % sur le tarif cible assainissement. Les prévisions sont également basées sur une baisse de 1% des volumes d'eau vendus. Par ailleurs, les recettes liées à la location des compteurs sont rattachées aux produits de la vente d'eau (0,5 M€ prévus au BP 2026).
- **les redevances à l'agence de l'eau** : 4,2 M€ (+ 0,2 %). Elles correspondent à des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers et liées aux ventes d'eau. Ces redevances sont facturées par le service distributeur auprès de l'usager, et reversées à l'Agence de l'Eau.
- **les autres recettes de fonctionnement** : 0,6 M€ (en baisse de - 52,1 % de BP à BP), comprennent les frais d'accès au service, différentes prestations rendues, la réalisation de branchements neufs, la contribution du budget assainissement... Comme mentionné ci-

dessus, la location des compteurs qui représente une recette de 0,5 M€ au BP 2026 est désormais rattachée aux ventes d'eau et explique en grande partie la baisse constatée sur ces recettes.

b) L'investissement

➤ **EN DEPENSES (10,5 M€, soit 8,4 M€ hors mouvements de reprise) :**

Les dépenses d'équipement représentent 7,7 M€ et augmentent de 8,5 % de BP à BP. Cette hausse se retrouve principalement sur l'enveloppe affectée aux travaux sur les bâtiments d'exploitation.

Elles concernent notamment :

- les frais d'études, notamment sur les ressources stratégiques,
- les extensions de réseau et renouvellement de canalisations,
- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- la mise en place des compteurs communicants,
- l'achat de matériels (pièces pour le réseau, véhicules, compteurs, mobilier, logiciels...),
- les crédits à verser aux agriculteurs pour la réalisation de travaux dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, action à l'initiative de l'Agence de l'Eau.

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 0,7 M€ (contre 0,6 M€ en 2025). L'encours de dette au 01/01/2026 est de 7,8 M€. Le budget Eau a eu recours à l'emprunt en 2025 pour 2 M€.

➤ **EN RECETTES (10,5 M€, soit 3,8 M€ hors autofinancement et mouvements de reprise) :**

En recettes d'investissement, il est prévu 0,8 M€ de subventions, dont 0,5 M€ en provenance de l'Agence de l'Eau (500 K€ pour la réalisation des Paiements pour Services Environnementaux et 35 K€ dans le cadre du programme de protection de la ressource en eau d'Arcier et Chenecey) et 0,3 M€ attribués par le Département (travaux sur les réseaux).

Le recours à l'emprunt est estimé à 3 M€ au BP 2026 (contre 2,7 M€ au BP 2025) : il sera affiné en cours d'année au plus près des besoins effectifs.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M4 autorise désormais le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

3.2. Le Budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelle)			
	BP 2025 et reports 2024	BP 2026 et reports 2025	% evolution
FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	5 087 207	5 238 600	3,0%
Dépenses de fonctionnement courant	8 971 485	8 650 100	-3,6%
Agence de l'eau	85 000	410 000	382,4%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	356 296	303 656	-14,8%
Autofinancement	5 332 271	8 311 583	55,9%
Total des dépenses de fonctionnement	19 832 259	22 913 939	15,5%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	14 499 988	14 602 356	0,7%
Recettes de fonctionnement :			
Redevances	15 123 000	15 970 000	5,6%
Participation au financement de l'Assainissement Collectif	600 000	600 000	0,0%
Agence de l'eau	85 000	410 000	382,4%
Eaux pluviales	1 727 468	1 753 381	1,5%
Autres recettes de fonctionnement	2 081 000	2 225 000	6,9%
Résultat n-1	7 716 257	6 448 598	-16,4%
Total des recettes de fonctionnement	27 332 725	27 406 979	0,3%
INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement			
Dépenses d'investissement:			
Dépenses d'équipement	8 849 500	10 144 000	14,6%
Remboursement du capital des emprunts	2 241 524	2 087 583	-6,9%
Résultats n-1	-	1 053 729	
Reports n-1	3 705 021	4 506 524	21,6%
Total des dépenses d'investissement	14 796 045	17 791 836	20,2%
Recettes d'investissement:			
Autres recettes d'investissement	710 000	1 020 000	43,7%
Recours à l'emprunt	5 048 753	2 900 000	-42,6%
Résultats n-1	2 268 262	4 577 849	101,8%
Autofinancement	5 332 271	8 311 583	55,9%
Reports n-1	1 436 759	982 404	-31,6%
Total des recettes d'investissement	14 796 045	17 791 836	20,2%
Total des dépenses (BP + reports)		40 705 775	
BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement et reports n-1)		26 833 939	

Le budget Assainissement représente quant à lui 26,8 M€ de dépenses (hors autofinancement et mouvements de reprise), **dont :**

- **14,6 M€ en fonctionnement**
- **12,2 M€ en investissement, dont 10,1 M€ au titre des dépenses d'équipement.**

Le Budget primitif 2026 intègre les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2025, avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 4,5 M€ et 1 M€.
- un résultat d'investissement négatif de - 1,1 M€.

- un résultat de fonctionnement positif de 11 M€, dont 4,6 M€ basculés en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et le solde déficitaire des reports 2025.

Le poste des redevances représente la plus importante recette de ce budget avec près de 16 M€.

a) Le fonctionnement

➤ EN DEPENSES (14,6 M€) :

Les charges de personnel s'élèvent à 5,2 M€ et sont en hausse de 3 % de BP à BP. Comme pour le budget Eau, cette augmentation repose essentiellement sur la prise en compte du coût en année pleine des créations d'emplois de 2025, sur l'impact de la majoration de 3 points de la contribution CNRACL pour 2026, sur l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon et de grades) et sur la participation à la mutuelle à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les dépenses de fonctionnement courant sont estimées à 8,7 M€ et diminuent de - 3,6 % de BP à BP. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie (2,1 M€), de produits de traitement (0,7 M€), de matériels, d'analyses et de prestations (1,4 M€). Elles intègrent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal (1 M€) et du budget annexe Eau (0,2 M€).

Le remboursement des intérêts de la dette est prévu à 0,3 M€ pour 2026 (- 53 K€ par rapport au BP 2025, en lien avec le désendettement poursuivi du budget en 2025).

Globalement, les dépenses de fonctionnement hors autofinancement sont en hausse de 0,7 % de BP à BP.

➤ EN RECETTES (27,4 M€, soit 21 M€ hors reprise de résultat) :

Les recettes de fonctionnement se composent des postes suivants :

- les redevances d'assainissement collectif et non collectif : 16 M€ (+ 0,8 M€), prévision basée, comme pour l'eau, sur des hypothèses prudentielles, avec une difficulté à prévoir les volumes consommés. La hausse en 2026 repose essentiellement sur :
 - une évolution de 1 % du tarif cible qui correspond à l'application de l'inflation 2024 (+ 2 % sur chaque budget) dont 3 % ont été appliqués sur le tarif eau ;
 - une baisse de 1 % des volumes vendus.
- la participation financière à l'assainissement collectif : 0,6 M€, en stabilité,
- la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement : 0,4 M€
- la contribution aux eaux pluviales : 1,8 M€ (versement HT du budget principal), en évolution de + 1,5 %, en lien avec l'inflation prévisionnelle 2026,
- les autres recettes de fonctionnement : 2,2 M€, en hausse de 144 K€ et 6,9 % du fait notamment du produit de la vente de biogaz de l'unité de méthanisation de Port Douvot estimé à 1,5 M€ (contre 1,4 M€ au BP 2025). Le solde est composé notamment des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange, du traitement des effluents et de subventions.

b) L'investissement

➤ EN DEPENSES (17,8 M€, soit 12,2 M€ hors mouvements de reprise) :

Les dépenses d'équipement (10,1 M€), sont en hausse de 14,6 % de BP à BP. Cette augmentation se retrouve principalement sur les travaux des stations d'épuration, avec notamment 2,5 M€ affectés sur celle de Mamirolle (contre 0,5 M€ inscrits au BP 2025).

Elles concernent notamment :

- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de renouvellement des réseaux,

- les travaux sur différentes stations d'épuration notamment sur les stations de Mamirolle et Pugey,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- l'achat de matériels (véhicules, mobilier, matériel industriel...),
- la réalisation d'études (schémas directeurs d'assainissement...).

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 2,1 M€, soit - 0,2 M€ par rapport au BP 2025. L'encours de dette au 01/01/2026 est de 15,9 M€. Le budget n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025.

➤ **EN RECETTES (17,8 M€, soit 3,9 M€ hors autofinancement et mouvements de reprise) :**

En recettes d'investissement, il est prévu 1 M€ de subventions, dont 250 K€ pour la réalisation de travaux sur le réseau (avec 150 K€ du Département et 100 K€ de l'Agence de l'Eau) et 770 K€ pour les travaux de redimensionnement et de modernisation de la station d'épuration de Mamirolle (avec 375 K€ de l'Agence de l'Eau, 200 K€ du Département et 195 K€ de la Région).

Le recours à l'emprunt est estimé à 2,9 M€ contre 5 M€ en 2025. Il sera affiné en cours d'année au plus près des besoins effectifs.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M4 autorise désormais le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

4. Le Budget annexe Chauffage Urbain

La Communauté Urbaine exerce depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ». S'agissant d'un service industriel et commercial, la gestion de cette compétence fait l'objet d'un budget annexe autonome financièrement. Ce dernier étant assujéti à la TVA, ses dépenses et recettes sont budgétisées hors taxes.

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)			
	BP 2025 et reports 2024	BP 2026 et reports 2025	% evolution
FONCTIONNEMENT du budget annexe chauffage urbain			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	249 778	294 677	18,0%
Dépenses courantes de fonctionnement	166 611	141 053	-15,3%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	1 127 741	926 910	-17,8%
Autofinancement	1 379 067	1 764 140	27,9%
Total des dépenses de fonctionnement	2 923 197	3 126 780	7,0%
Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	1 544 130	1 362 640	-11,8%
Recettes de fonctionnement :			
Redevances fermier	1 701 300	2 421 000	42,3%
frais de raccordement	1 765 000	2 500 000	41,6%
Autres recettes de fonctionnement	135 000	135 000	0,0%
Résultat n-1	3 029 984	1 125 686	-62,8%
Total des recettes de fonctionnement	6 631 284	6 181 686	-6,8%
INVESTISSEMENT du budget annexe chauffage urbain			
Dépenses d'investissement:			
Dépenses d'équipement	7 702 190	10 456 250	35,8%
Remboursement du capital des emprunts	1 379 067	1 764 140	27,9%
Résultat n-1	0	223 725	
Reports n-1	5 971 463	5 270 672	-11,7%
Total des dépenses d'investissement	15 052 720	17 714 786	17,7%
Recettes d'investissement:			
Autres recettes d'investissement	2 431 813	4 832 000	98,7%
Recours à l'emprunt	5 270 377	5 624 250	6,7%
Résultats n-1	4 671 463	3 994 396	-14,5%
Autofinancement	1 379 067	1 764 140	27,9%
Reports n-1	1 300 000	1 500 000	15,4%
Total des recettes d'investissement	15 052 720	17 714 786	17,7%
Total des dépenses (BP + reports)		20 841 566	
BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement et reports n-1)		13 583 030	

Les dépenses du budget Chauffage Urbain représentent 13,6 M€ (hors autofinancement et mouvements de reprise), dont :

- 1,4 M€ en fonctionnement
- 12,2 M€ en investissement, dont 10,5 M€ de dépenses d'équipement.

L'épargne brute représente 1,8 M€.

Le Budget primitif 2026 intègre les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2025, avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 5,3 M€ et 1,5 M€.
- un résultat d'investissement négatif de - 0,2 M€.
- un résultat de fonctionnement positif de 5,1 M€, dont 4 M€ basculés en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et le solde déficitaire des reports 2025.

a) Le fonctionnement

La production et la gestion de chaleur étant en concession, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

➤ EN DEPENSES (1,4 M€) :

Les charges de personnel s'élèvent à 0,3 M€ et évoluent essentiellement du fait du renforcement des effectifs lié à l'extension du réseau de chaleur.

Les dépenses courantes de fonctionnement sont estimées à 0,1 M€. Elles comprennent notamment les charges liées aux contrats de prestations de services, des frais d'études, d'assurance et de communication, ainsi que la contribution aux charges du budget principal.

Le remboursement des intérêts de la dette est prévu à 0,9 M€, en baisse en 2026 (- 0,2 M€). Cette diminution s'explique par la baisse des taux des prêts indexés sur le taux du livret A déjà constatée en 2025 et qui devrait se poursuivre cette année.

➤ EN RECETTES (6,2 M€ soit 5,1 M€ hors reprise de résultat) :

Les recettes de fonctionnement attendues correspondent aux redevances versées par le fermier (2,4 M€), à la facturation prévisionnelle des frais de raccordement (2,5 M€) et à l'encaissement de loyer et la redevance de cogénération (0,1 M€).

Une hausse importante des recettes de frais de raccordement est prévue (+ 0,7 M€), résultant de l'extension du réseau.

b) L'investissement

➤ EN DEPENSES (17,7 M€, soit 12,2 M€ en propositions nouvelles hors reports) :

Les dépenses d'équipement représentent 10,5 M€ (+ 2,8 M€ de BP à BP). Elles se concentrent principalement sur la poursuite du développement du réseau de chaleur de Besançon Ouest pour 7,8 M€ (développement et rachat réseau) et sur la mise en œuvre de nouveaux moyens de production de chaleur, avec le démarrage de la construction de deux chaufferies d'appoint secours gaz (2,2 M€).

A cela vient notamment s'ajouter la poursuite des travaux de sécurisation du réseau et de mise en conformité des installations pour 0,2 M€.

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,8 M€. L'encours de dette au 01/01/2026 est de 30,4 M€.

➤ EN RECETTES (17,7 M€ soit 10,5 M€ hors autofinancement et mouvement de reprise) :

Hors autofinancement, reports et reprise des résultats, **les recettes d'investissement** reposent pour l'essentiel, sur le **recours à l'emprunt estimé à 5,6 M€ et sur une prévision d'encaissement d'une subvention de l'ADEME de 4,8 M€**, attendue dans le cadre des travaux d'extension du réseau.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M4 autorise désormais le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

5. Les Budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

5.1 Budget annexe du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	BP 2025	BP 2026	% évolution 2026/2025
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes et travaux	85 000	9 800	-88,5%
Autres frais	800	1 000	25,0%
Autofinancement	-7 600	149 200	2063,2%
Total des dépenses de fonctionnement	78 200	149 200	90,8%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	78 200	160 000	104,6%
Total des recettes de fonctionnement	78 200	160 000	104,6%
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret			
Dépenses d'investissement			
Remboursement Avances au budget principal	58 391	239 849	310,8%
Dépôts et cautionnements	16 392	16 392	0,0%
Total des dépenses d'investissement	74 783	256 241	242,6%
Recettes d'investissement:			
Résultat N-1	82 383	107 041	29,9%
Autofinancement	-7 600	149 200	2063,2%
Total des recettes d'investissement	74 783	256 241	242,6%
TOTAL Fonctionnement + Investissement		405 441	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée des résultats)		256 241	

Le budget annexe d'aménagement de la zone du Noret intègre les opérations de zones Noret 1 et 2.

En 2026, les frais d'études et travaux et des frais annexes (11 K€) seront financés par des ventes (estimées à 160 K€) et la reprise anticipée des résultats de 107 K€.

En investissement, sont également inscrits des crédits dédiés au remboursement des cautionnements et dépôts de garantie (16 K€).

Un remboursement d'avance au budget principal est prévu à hauteur de 240 K€.

5.2 Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)			
	BP 2025	BP 2026	% évolution 2026/2025
FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes, travaux	146 000	149 636	2,5%
Terrains	2 800	2 000	-28,6%
Autres dépenses	40 140	71 246	77,5%
Autofinancement	8 387 236	8 449 834	0,7%
Total des dépenses de fonctionnement	8 576 176	8 672 716	1,1%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	363 925	812 575	123,3%
Résultat N-1	11 897 110	11 897 110	0,0%
Total des recettes de fonctionnement	12 261 035	12 709 685	3,7%
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO			
Dépenses d'investissement			
Dépôts et cautionnement	200 712	200 712	0,0%
Résultat N-1	8 186 524	8 249 122	0,8%
Total des dépenses d'investissement	8 387 236	8 449 834	0,7%
Recettes d'investissement:			
Autofinancement	8 387 236	8 449 834	0,7%
Total des recettes d'investissement	8 387 236	8 449 834	0,7%
TOTAL Fonctionnement + Investissement	17 122 550		
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée du résultat)	423 594		

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Besançon s'est substitué au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » a repris la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE de l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes...

En 2026, des travaux, études et frais annexes à l'aménagement des zones sont inscrits pour 223 K€ en fonctionnement.

En investissement, sont prévus les crédits dédiés au remboursement des cautionnements et dépôts de garantie (201 K€).

Les dépenses sont financées par des ventes prévisionnelles de terrains aménagés (0,8 M€) et par la reprise anticipée des résultats au BP 2026 (environ 3,6 M€ nets).

5.3. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE Autres ZAE (opérations réelles)			
	BP 2025	BP 2026	% évolution 2026/2025
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE			
Dépenses de fonctionnement :			
Etudes , travaux et entretiens	1 928 096	592 680	-69,3%
Autres frais	22 324	6 994	-68,7%
Terrains	100 904	1 000 300	891,3%
Autofinancement	-1 068 538	-560 938	47,5%
Total des dépenses de fonctionnement	982 786	1 039 036	5,7%
Recettes de fonctionnement :			
Ventes	951 080	1 007 330	5,9%
Autres recettes	31 706	31 706	
Total des recettes de fonctionnement	982 786	1 039 036	5,7%
INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE			
Dépenses d'investissement			
Total des dépenses d'investissement	0	0	
Recettes d'investissement:			
Dépôts et cautionnement			
Avances du Budget principal	1 068 538	560 938	-47,5%
Autofinancement	-1 068 538	-560 938	47,5%
Total des recettes d'investissement	0	0	
TOTAL Fonctionnement + Investissement		1 039 036	
TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)		1 599 974	

Ce budget annexe a été créé au 1er janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisation de Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 1,6 M€ pour les acquisitions, travaux et frais annexes nécessaires à l'aménagement des ZAE de Fontain, Boussières, Gennes, Franois-Besançon, « Le Clousey » Mamirolle, Pouilley-Pelousey / Champs Pusy, Champs du Chêne à Champagny et à Saint-Vit.

Le budget sera financé par les cessions (1 M€) et équilibré par une avance remboursable du budget principal (0,6 M€).

L'autofinancement négatif en opérations réelles de la section de fonctionnement correspond à la comptabilisation des opérations d'ordre de stock en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M57 autorise désormais le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le Budget Primitif 2026, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables joints et approuve les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;
- autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et sur l'ensemble des budgets de GBM ;
- confirme au titre de l'exercice 2026 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (157,5 K€), et du Département du Doubs (40 K€) ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 990 373
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	56 431 476
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 340 910
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 899 117
	66 CHARGES FINANCIERES	227 268
	67 CHARGES SPECIFIQUES	60 020
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		130 949 164
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 071 856
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 897 829
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		26 969 685
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		157 918 849

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 500 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	934 000
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	17 262 190
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 772 977
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 646 773
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	29 303 989
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	511 813
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	562 938
	45811 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC	416 990
	45813 OPERATION SOUS MANDAT AREA SPORT	62 534
	45814 OPERATION SOUS MANDAT REHABILITATION ESPACES PUBLICS	819 703
	45815 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	6 722
	45817 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	354 285
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		85 154 914
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 435 259
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		11 435 259
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		96 590 173

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	666 129
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 591 577
	731 FISCALITE LOCALE	38 050 703
	73 IMPOTS ET TAXES	67 038 448
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	26 979 220
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 151 513
	76 PRODUITS FINANCIERS	6 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		146 483 590
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 435 259
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		11 435 259
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		157 918 849

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 070 000
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	27 925 386
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 235 232
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	196 142
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	241 848
	45824 OPERATION SOUS MANDAT REHABILITATION ESPACES PUBLICS	1 913 692
	45825 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	55 844
	45827 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	982 344
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		69 620 488
O	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 071 856
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 897 829
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		26 969 685
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		96 590 173

BA TRANSPORTS (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 Charges a caractere general	61 883 542
	012 Charges de personnel	731 272
	014 Attenuation de produits	60 000
	65 Autres charges de gestion courante	26 000
	66 Charges financieres	2 850 357
	67 Charges exceptionnelles	2 263 845
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	67 815 016
O	023 Virement à la section d'investissement	7 129 560,81
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 091 897
	SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE	20 221 457,81
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	88 036 473,81

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	16 Emprunts et dettes assimilées	7 631 924
	20 Immobilisations incorporelles	120 000
	21 Immobilisations corporelles	6 049 519,81
	23 Immobilisations en cours	8 297 777
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	22 099 220,81
O	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 822 237
	SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE	2 822 237
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	24 921 457,81

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	002 Deficit anterieur reporte (fonc)	7 882 802,81
	70 Produits des services	10 990 837
	73 Impots et taxes	45 338 000
	74 Dotations, subventions et participations	20 771 184
	75 Autres produits de gestion courante	231 413
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	85 214 236,81
O	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 822 237
	SOUS TOTAL RECETTES ORDRE	2 822 237
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	88 036 473,81

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 Solde d'execution d'inv. Reporte	3 382 343,87
	10 Dotations Fonds divers Reserves	3 832 670,6
	13 Subventions d'investissement reçues	200 000
	16 Emprunts et dettes assimilées	4 500 000
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	11 915 014,47
O	021 Virement à la section de fonctionnement	7 129 560,81
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 091 897
	SOUS TOTAL RECETTES ORDRE	20 221 457,81
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	32 136 472,28

BA DECHETS (en TTC et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 424 136,85
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 388 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	130 500
	66 CHARGES FINANCIERES	148 002
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 000
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	28 161 638,85
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 460
	SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE	1 525 460
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	29 687 098,85

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	380 000
	20 Immobilisations incorporelles	4 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 330 865
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	73 000
	SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	4 787 865
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 283
	SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE	55 283
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 843 148

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 040 298,85
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000
	70 VENTES PRODUITS FABR, PRESTATIONS, MARCH	26 606 517
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 910 000
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 000
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	29 631 815,85
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 283
	SOUS TOTAL RECETTES ORDRE	55 283
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	29 687 098,85

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 DEFICIT OU EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 359 931,95
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 442 889,4
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 860 000
	SOUS TOTAL RECETTES REELLES	5 662 821,35
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 460
	SOUS TOTAL RECETTES ORDRE	1 525 460
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 188 281,35

BA ZA NORET (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 800
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		10 800
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		160 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		170 800

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	256 240,7
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		256 240,7
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 800
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		10 800
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		267 040,7

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	160 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		160 000
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 800
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		10 800
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		170 800

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	107 040,7
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		107 040,7
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		160 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		267 040,7

BA AIBO (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	222 882
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		222 882
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 672 716,02
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 211 826
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		16 884 542,02
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		17 107 424,02

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 249 122,02
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 712
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		8 449 834,02
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 434 708
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		8 434 708
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		16 884 542,02

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 897 110,1
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	812 575
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		12 709 685,1
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 434 708
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		8 434 708
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		21 144 393,1

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
O	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 672 716,02
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 211 826
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		16 884 542,02
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		16 884 542,02

BA AUTRES ZAE (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 599 974
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		1 599 974
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 039 036
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		1 039 036
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 639 010

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 599 974
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		1 599 974
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 599 974

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 007 330
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 706
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		1 039 036
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 599 974
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		1 599 974
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 639 010

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	560 938
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		560 938
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 039 036
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		1 039 036
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 599 974

BUDGET EAU (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 324 760
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 574 850
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 370 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 500
	66 CHARGES FINANCIERES	263 276
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		13 697 386
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	596 244
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 111 449
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		5 707 693
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		19 405 079

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	721 300
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	390 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 976 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		8 387 300
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 155 393
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		1 155 393
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		9 542 693

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	002 RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	3 057 207,63
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	17 552 383
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	41 000
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 000
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		20 714 590,63
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 155 393
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		1 155 393
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		21 869 983,63

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 DEFICIT OU EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	534 007,71
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 013 570,16
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	835 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		5 382 577,87
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	596 244
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 111 449
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		5 707 693
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		11 090 270,87

BUDGET ASSAINISSEMENT (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 459 100
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 238 600
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000
	66 CHARGES FINANCIERES	293 656
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	550 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		14 602 356
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 903 896
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 186 012
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		10 089 908
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		24 692 264

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 DEFICIT OU EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 053 729,47
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 087 583
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	680 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 564 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 900 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		13 285 312,47
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 778 325
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		1 778 325
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		15 063 637,47

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	002 RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	6 448 598,36
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	20 903 381
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 000
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		27 406 979,36
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 778 325
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		1 778 325
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		29 185 304,36

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 577 849,01
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 020 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 900 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		8 497 849,01
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 903 896
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 186 012
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		10 089 908
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		18 587 757,01

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN (en HT et hors RESTES A REALISER)

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	146 053
	012 CHARGES DE PERSONNEL	294 577
	65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	100
	66 CHARGES FINANCIERES	911 910
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		1 362 640
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	703 612
	042 OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 561 380
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		2 264 992
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 627 632

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	223 724,6
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 764 140
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	120 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	263 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 073 250
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES		12 444 114,6
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 852
SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE		500 852
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		12 944 966,6

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	1 125 685,97
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 635 000
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 421 000
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		6 181 685,97
O	042 OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 852
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		500 852
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		6 682 537,97

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2026
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 994 396,16
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 832 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 624 250
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		14 450 646,16
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	703 612
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 561 380
SOUS TOTAL RECETTES ORDRE		2 264 992
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		16 715 638,16

BUDGETS CONSOLIDES

FONCTIONNEMENT	BP 2026	INVESTISSEMENT	BP 2026	BP 2026
TOTAL DEPENSES REELLES	258 421 856,85	TOTAL DEPENSES REELLES	154 864 801,6	413 286 658,45
TOTAL DEPENSES ORDRE	84 862 773,83	TOTAL DEPENSES ORDRE	27 792 831	112 655 604,83
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	343 284 630,68	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	182 657 632,6	525 942 263,28
TOTAL RECETTES REELLES	329 541 619,72	TOTAL RECETTES REELLES	116 197 375,56	445 738 995,28
TOTAL RECETTES ORDRE	27 792 831	TOTAL RECETTES ORDRE	84 862 773,83	112 655 604,83
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	357 334 450,72	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	201 060 149,39	558 394 600,11

Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM
		BP 2026
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	649 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	725 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	314 €
	<i>Soit 399 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
4	Encours de dette/population	43 €
5	DGF/population	91 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,1%
7	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	90,0%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	43,3%
	<i>Soit 55,1% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	6,0%
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	10,6%

Budget annexe Transports

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	1 199 016,36	2 183 327,51	3 382 343,87	-7 215 014,47	3 832 670,60	3 382 343,87
Fonctionnement	10 292 608,94	1 422 864,47	11 715 473,41			7 882 802,81
TOTAL	11 491 625,30	3 606 191,98	15 097 817,28	-7 215 014,47	3 832 670,60	

La Présidente de GBM

le - 3 FEV. 2026

Par déléation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Chef de Service Comptable,

le 19/02/26

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	99 923 556,90	115 021 374,18	15 097 817,28
Fonctionnement	75 038 722,77	76 461 587,24	1 422 864,47
Investissement	24 884 834,13	27 068 181,64	2 183 327,51
002 Résultat reporté N-1		10 292 608,94	10 292 608,94
001 Solde d'investissement N-1		1 199 016,36	1 199 016,36

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	58 417 740,00	58 333 752,76	
012	Charges de personnel et frais assimilés	718 832,00	712 665,75	
014	Atténuation de produits	60 000,00	58 847,84	
022	Dépenses imprévues	970 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	7 128 505,94		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 531 389,00	13 220 982,77	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	7,71	
66	Charges financières	3 131 287,00	2 710 190,37	
67	Charges exceptionnelles	3 418 769,00	2 275,57	
TOTAL		87 379 522,94	75 038 722,77	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues	500 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 818 916,00	2 818 912,69	
041	Opérations patrimoniales	26 338,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	7 231 924,00	7 198 424,00	
20	Immobilisations incorporelles	472 483,09	257 606,91	66 521,99
21	Immobilisations corporelles	11 290 894,39	4 343 788,34	6 821 150,99
23	Immobilisations en cours	15 115 367,00	10 266 102,19	668 050,49
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		37 455 922,48	24 884 834,13	7 555 723,47

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXECUTION DU BUDGET 2025

Dépenses	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
	Recettes	Solde (B)*	
7 555 723,47	340 709,00	-7 215 014,47	7 882 802,81
7 555 723,47	340 709,00	-7 215 014,47	11 715 473,41
			-3 832 670,60

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 292 608,94	10 292 608,94	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 818 916,00	2 818 912,69	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	12 870 664,00	12 270 555,32	
73	Impôts et taxes	40 830 000,00	40 641 401,25	
74	Dotations et participations	20 339 022,00	20 399 621,15	
75	Autres produits de gestion courante	228 312,00	231 607,82	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		99 489,01	
TOTAL		87 379 522,94	86 754 196,18	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	1 199 016,36	1 199 016,36	
021	Virement de la section de fonctionnement	7 128 505,94		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 531 389,00	13 220 982,77	
041	Opérations patrimoniales	26 338,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 742 043,12	3 742 043,12	
13	Subventions d'investissement	445 845,00	99 643,57	
16	Emprunts et dettes assimilées	11 382 785,06	10 000 000,00	340 709,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		5 492,18	
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		37 455 922,48	28 267 178,00	340 709,00

Etabli le **- 3 FEV. 2026**
La Présidente de GBM

Certifié exact
Besançon le **10/02/26**
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon.

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Budget annexe Déchets

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	1 038 822,51	321 109,44	1 359 931,95	-2 345 133,35	985 201,40	1 359 931,95
Fonctionnement	1 046 726,41	978 773,84	2 025 500,25			1 040 298,85
TOTAL	2 085 548,92	1 299 883,28	3 385 432,20	-2 345 133,35	985 201,40	

La Présidente de GBM
le **3 FEV. 2026**

par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

GABRIEL BAULIEU

Le Chef de service comptable
le **18 02 26**

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE DECHETS - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	32 018 025,74	35 403 457,94	3 385 432,20
Fonctionnement	28 386 489,72	29 365 263,56	978 773,84
Investissement	3 631 536,02	3 952 645,46	321 109,44
002 Résultat reporté N-1		1 046 726,41	1 046 726,41
001 Solde d'investissement N-1		1 038 822,51	1 038 822,51

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	16 266 666,41	16 230 779,07	
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 724 239,00	10 750 380,72	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues	174 286,00		
023	Virement à la section d'investissement	976 148,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 366 795,00	1 200 991,45	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	77 714,00	69 744,62	
66	Charges financières	49 756,00	46 859,65	
67	Charges exceptionnelles	116 500,00	87 734,21	
TOTAL		30 752 104,41	28 386 489,72	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues	1 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 022,00	48 021,56	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	155 950,00	153 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00		
21	Immobilisations corporelles	6 746 823,96	3 430 514,46	3 245 133,35
23	Immobilisations en cours	73 000,00		
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		7 028 795,96	3 631 536,02	3 245 133,35

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE DECHETS - EXECUTION DU BUDGET 2025

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
3 245 133,35	900 000,00	-2 345 133,35		1 040 298,85
				2 025 500,25
3 245 133,35	900 000,00	-2 345 133,35		-985 201,40

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 046 726,41	1 046 726,41	
013	Atténuations de charges	30 000,00	120 022,75	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 022,00	48 021,56	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	26 663 356,00	26 397 624,81	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	2 905 000,00	2 703 146,53	
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	44 149,91	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 000,00	52 298,00	
TOTAL		30 752 104,41	30 411 989,97	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	1 038 822,51	1 038 822,51	
021	Virement de la section de fonctionnement	976 148,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 366 795,00	1 200 991,45	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 120 164,45	1 089 773,57	
13	Subventions d'investissement		61 880,44	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 526 866,00	1 600 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		7 028 795,96	4 991 467,97	900 000,00

Etabli le **3 FEV. 2026**
La Présidente de GBM

Certifié exact
Besançon le **10/02/26**
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Budget annexe NORET

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	82 383,47	24 657,23	107 040,70	0,00		107 040,70 001
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00			0,00 002
TOTAL	82 383,47	24 657,23	107 040,70	0,00	0,00	

La Présidente de GBM
le **3 FEV. 2026**

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Chef de Service Comptable,
le **10/02/26**

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
DRENTY COLLAUCE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE NORET - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	26 321,54	133 362,24	107 040,70
Fonctionnement	25 766,77	25 766,77	
Investissement	554,77	25 212,00	24 657,23
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1		82 383,47	82 383,47

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	85 800,00	554,77	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 200,00	25 212,00	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		164 000,00	25 766,77	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 800,00	554,77	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	74 783,47		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		160 583,47	554,77	

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE NORET - EXECUTION DU BUDGET 2025

Dépenses	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			107 040,70	
				107 040,70

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 800,00	554,77	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	78 200,00	25 212,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		164 000,00	25 766,77	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	82 383,47	82 383,47	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 200,00	25 212,00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		160 583,47	107 595,47	

Etabli le **3 FEV. 2026**
La Présidente de GBM

Certifié exact
Besançon le **10/02/2026**
Le Chef de Service Comptable

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	-8 186 524,24	-62 597,78	-8 249 122,02	0,00		-8 249 122,02 001
Fonctionnement	11 897 110,10	0,00	11 897 110,10			11 897 110,10 002
TOTAL	3 710 585,86	-62 597,78	3 647 988,08	0,00	0,00	

La Présidente de GBM

le

- 3 FEV. 2026

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

GABRIEL BAUDIEU

Le Chef de Service Comptable,

le

14 02/26

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2025

Dépenses	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			3 647 988,08	
			11 897 110,10	
				-8 249 122,02

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 897 110,10	11 897 110,10	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 338 170,00	8 211 824,88	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	363 925,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		20 599 205,10	20 108 934,98	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	8 576 176,24		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 149 230,00	8 149 227,10	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		16 725 406,24	8 149 227,10	

Etabli le
La Présidente de GBM

- 3 FEV. 2026

Certifié exact
Besançon le 10/02/26
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	24 610 174,00	28 258 162,08	3 647 988,08
Fonctionnement	8 211 824,88	8 211 824,88	
Investissement	8 211 824,88	8 149 227,10	-62 597,78
002 Résultat reporté N-1		11 897 110,10	11 897 110,10
001 Solde d'investissement N-1	8 186 524,24		-8 186 524,24

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	188 940,00	62 597,78	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	8 576 176,24		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 149 230,00	8 149 227,10	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		16 914 346,24	8 211 824,88	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	8 186 524,24	8 186 524,24	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 338 170,00	8 211 824,88	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	200 712,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		16 725 406,24	16 398 349,12	

Budget annexe Eau

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	- 1 110 702,53	1 644 710,24	534 007,71	-1 547 577,87	1 013 570,16	534 007,71
Fonctionnement	2 866 322,51	1 204 455,28	4 070 777,79			001
TOTAL	1 755 619,98	2 849 165,52	4 604 785,50	-1 547 577,87	1 013 570,16	3 057 207,63
						002

La Présidente de GBM

le - 3 FEV. 2026

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Chef de Service Comptable,

le 10/02/25

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	27 152 639,51	31 757 425,01	4 604 785,50
Fonctionnement	17 029 048,58	18 233 503,86	1 204 455,28
Investissement	9 012 888,40	10 657 598,64	1 644 710,24
002 Résultat reporté N-1		2 866 322,51	2 866 322,51
001 Solde d'investissement N-1	1 110 702,53		-1 110 702,53

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	4 753 609,00	4 205 343,66	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 161 347,00	3 974 705,70	
014	Atténuation de produits	3 628 259,00	3 628 259,00	
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	192 585,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 843 019,00	4 827 282,09	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	37 691,00	26 062,97	
66	Charges financières	216 209,00	200 886,52	
67	Charges exceptionnelles	194 950,00	166 508,64	
TOTAL		18 027 669,00	17 029 048,58	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	1 110 702,53	1 110 702,53	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 190 141,00	1 187 944,57	
041	Opérations patrimoniales	174 964,00	174 963,87	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	605 750,00	588 371,83	
20	Immobilisations incorporelles	703 565,92	207 367,48	155 076,50
21	Immobilisations corporelles	8 381 338,78	6 420 047,07	1 898 698,80
23	Immobilisations en cours	632 842,51	434 193,58	27 509,57
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		12 799 304,74	10 123 590,93	2 081 284,87

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DU BUDGET 2025

T
F
I

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	
2 081 284,87	533 707,00	-1 547 577,87	3 057 207,63
			4 070 777,79
2 081 284,87	533 707,00	-1 547 577,87	-1 013 570,16

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 866 322,51	2 866 322,51	
013	Atténuations de charges	5 000,00	1 307,17	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 190 141,00	1 187 944,57	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	16 569 959,00	16 953 457,76	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations		11 284,00	
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	61 407,11	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	7 000,00	18 103,25	
TOTAL		20 681 422,51	21 099 826,37	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	192 585,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 843 019,00	4 827 282,09	
041	Opérations patrimoniales	174 964,00	174 963,87	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 675 610,74	2 675 610,74	
13	Subventions d'investissement	2 255 839,00	979 565,72	533 707,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 657 287,00	2 000 000,00	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		176,22	
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		12 799 304,74	10 657 598,64	533 707,00

Etabli le **- 3 FEV. 2026**
La Présidente de GBM

Certifié exact
Besançon le **10/02/26**
Le Chef de Service Comptable

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Cherry COLLANGE

Budget annexe Assainissement

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	558 273,52	- 1 612 002,99	- 1 053 729,47	- 3 524 119,54	4 577 849,01	1 053 729,47 001
Fonctionnement	7 716 257,42	3 310 189,95	11 026 447,37			6 448 598,36 002
TOTAL	8 274 530,94	1 698 186,96	9 972 717,90	- 3 524 119,54	4 577 849,01	

La Présidente de GBM

le **3 FEV. 2026**

Per délégitation
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon

Gabriel BAULIEU

Le Chef de Service Comptable,

le **10/02/26**

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	29 915 952,81	39 888 670,71	9 972 717,90
Fonctionnement	19 004 304,52	22 314 494,47	3 310 189,95
Investissement	10 911 648,29	9 299 645,30	-1 612 002,99
002 Résultat reporté N-1		7 716 257,42	7 716 257,42
001 Solde d'investissement N-1		558 273,52	558 273,52

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	8 045 985,00	6 684 935,71	
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 087 207,00	4 620 249,65	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	192 512,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 925 349,00	6 906 863,34	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	104 000,00	64 464,78	
66	Charges financières	346 296,00	285 554,31	
67	Charges exceptionnelles	916 500,00	442 236,73	
TOTAL		21 617 849,00	19 004 304,52	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 785 590,00	1 784 815,89	
041	Opérations patrimoniales	15 996,00	15 995,50	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 241 524,00	2 145 082,28	
20	Immobilisations incorporelles	1 093 871,91	537 596,39	381 941,07
21	Immobilisations corporelles	8 545 911,01	5 426 240,08	3 005 532,45
23	Immobilisations en cours	2 914 737,79	1 001 918,15	1 119 050,02
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		16 597 630,71	10 911 648,29	4 506 523,54

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET 2025

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Soide (B)*		
4 506 523,54	982 404,00	-3 524 119,54		6 448 598,36
				11 026 447,37
4 506 523,54	982 404,00	-3 524 119,54		-4 577 849,01

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 716 257,42	7 716 257,42	
013	Atténuations de charges	5 000,00	18 016,21	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 785 590,00	1 784 815,89	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	19 575 468,00	20 451 437,99	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	26 000,00	52 646,37	
75	Autres produits de gestion courante		3 179,26	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	10 000,00	4 398,75	
TOTAL		29 118 315,42	30 030 751,89	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	558 273,52	558 273,52	
021	Virement de la section de fonctionnement	192 512,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 925 349,00	6 906 863,34	
041	Opérations patrimoniales	15 996,00	15 995,50	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 709 988,19	1 709 988,19	
13	Subventions d'investissement	2 146 759,00	666 669,00	982 404,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 048 753,00		
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		21,99	
23	Immobilisations en cours		107,28	
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		16 597 630,71	9 857 918,82	982 404,00

Etabli le **- 3 FEV. 2026**
La Présidente de GBM

Certifié exact
Besançon le **10/02/25**
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Budget annexe Chauffage Urbain

Etat de reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

	Résultats à la clôture de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de l'exercice 2025	Résultats prévisionnels de clôture 2025	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2026
Investissement	4 584 306,20	-4 808 030,80	-223 724,60	-3 770 671,56	3 994 396,16	-223 724,60 001
Fonctionnement	3 029 984,06	2 090 098,07	5 120 082,13			1 125 685,97 002
TOTAL	7 614 290,26	-2 717 932,73	4 896 357,53	-3 770 671,56	3 994 396,16	

La Présidente de GBM
le - 3 FEV. 2026

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Chef de Service Comptable,

le

10 02 26

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - EXECUTION DU BUDGET 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	14 261 945,78	19 158 303,31	4 896 357,53
Fonctionnement	2 507 143,59	4 597 241,66	2 090 098,07
Investissement	11 754 802,19	6 946 771,39	-4 808 030,80
002 Résultat reporté N-1		3 029 984,06	3 029 984,06
001 Solde d'Investissement N-1		4 584 306,20	4 584 306,20

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DÉPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	174 611,00	67 196,52	
012	Charges de personnel et frais assimilés	249 678,00	118 387,86	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	452 504,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 378 143,00	1 378 140,00	
043	Opérations d'ordre Int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	100,00		
66	Charges financières	1 112 741,00	872 388,91	
67	Charges exceptionnelles	71 167,00	71 030,30	
TOTAL		3 438 944,00	2 507 143,59	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 580,00	451 579,09	
041	Opérations patrimoniales	1 749 662,00	1 749 661,61	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 379 067,00	1 354 342,11	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	400 148,00	16 132,00	200 000,00
23	Immobilisations en cours	13 273 505,48	8 183 087,38	5 070 671,56
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		17 253 962,48	11 754 802,19	5 270 671,56

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - EXECUTION DU BUDGET 2025

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
5 270 671,56	1 500 000,00	-3 770 671,56		1 125 685,97
				5 120 082,13
5 270 671,56	1 500 000,00	-3 770 671,56		-3 994 396,16

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 029 984,06	3 029 984,06	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 580,00	451 579,09	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	1 977 000,00	533 136,91	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	1 701 300,00	1 950 379,20	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		1 662 146,46	
TOTAL		7 159 864,06	7 627 225,72	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	4 584 306,20	4 584 306,20	
021	Virement de la section de fonctionnement	452 504,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 378 143,00	1 378 140,00	
041	Opérations patrimoniales	1 749 662,00	1 749 661,61	
10	Dotations, fonds divers et réserves	87 157,28	87 157,28	
13	Subventions d'investissement	2 431 813,00	2 431 812,50	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 570 377,00	1 300 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		17 253 962,48	11 531 077,59	1 500 000,00

Etabli le - 3 FEV. 2026
La Présidente de GBM

Certifié exact
Besançon le 10/02/26
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Annexe 4 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de Grand Besançon Métropole

L'article 107 de la loi NOTRe, qui a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes, prévoit que dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au Budget et au Compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE BUDGET 2026 DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le budget consolidé de GBM compte 9 budgets, un budget principal et 8 budgets annexes (Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement Industriel de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement, Chauffage Urbain).

Tous mouvements réels confondus, le budget s'équilibre à 403,8 M€ (contre 398 M€ en 2025), et à 387,9 M€ avec neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports.

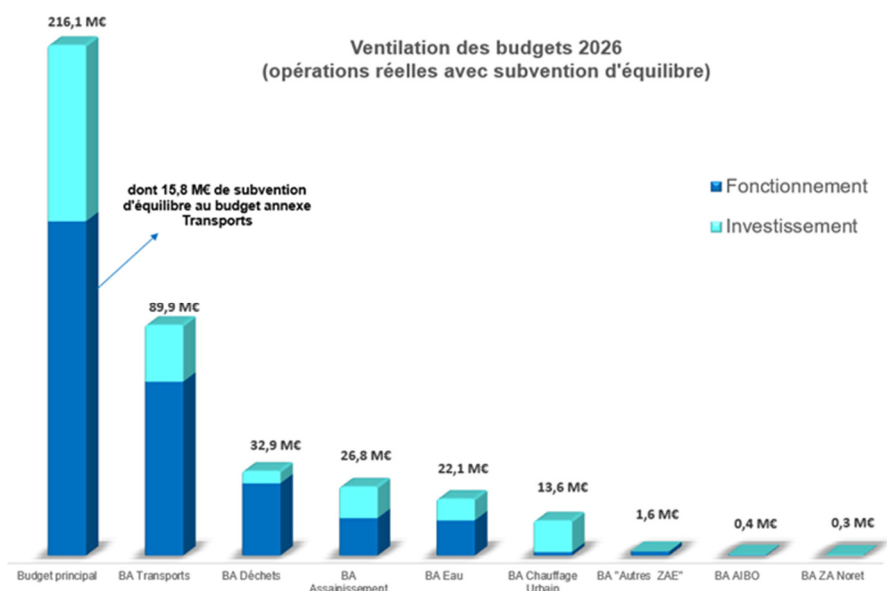
Le BP 2026 consolidé de 387,9 M€ est en hausse par rapport à 2025 (+ 5,3 M€, dont 4 M€ sur la section de fonctionnement).

En 2026, le montant consolidé d'investissement s'élève à 145,3 M€, 59 % relevant du budget principal et 41 % étant portés par les budgets annexes, dont près de 129 M€ consacrés à l'équipement du territoire.

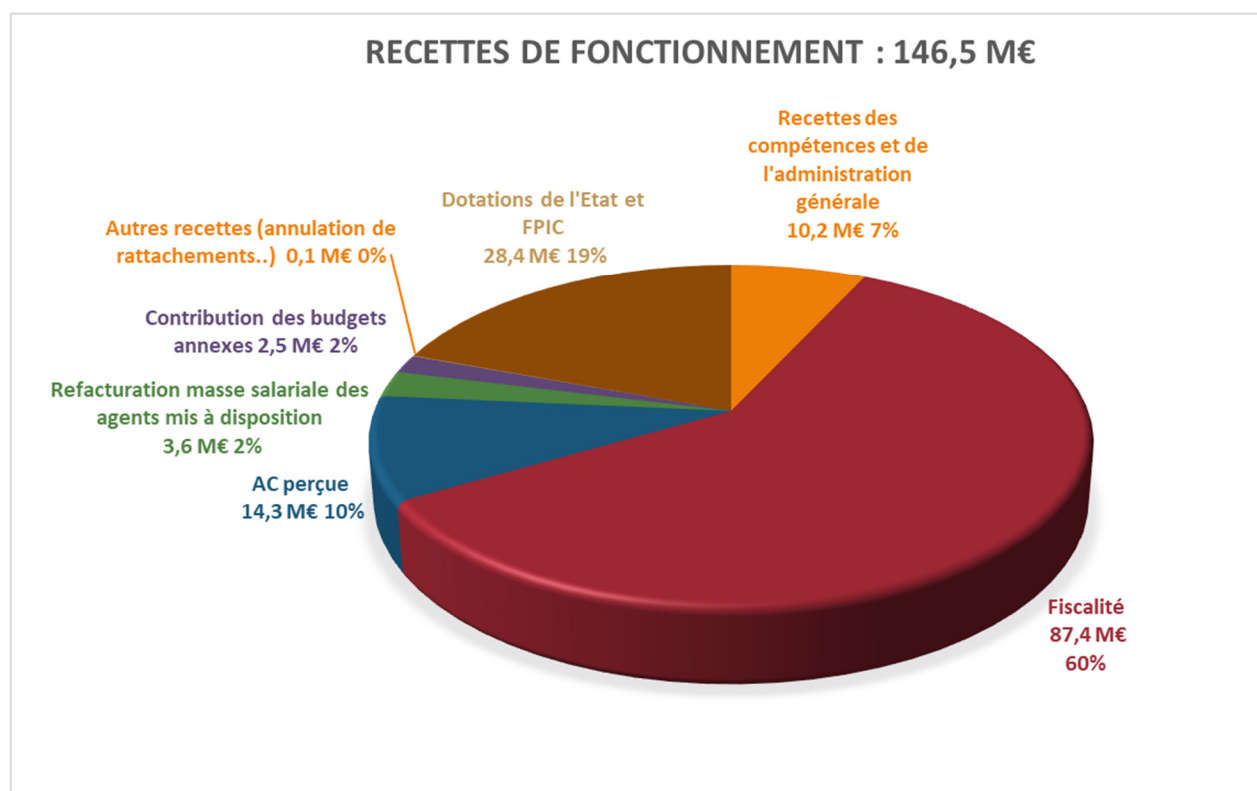
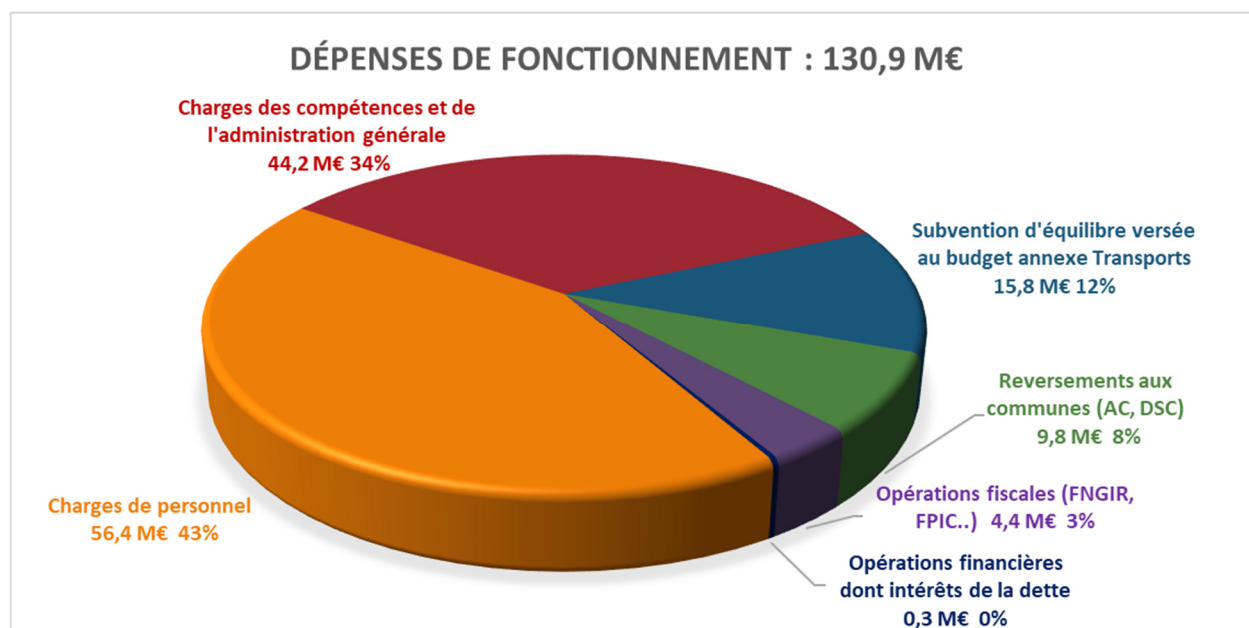
A ce montant, s'ajoutent 45,7 M€ de reports de dépenses, engagées en 2025 et qui seront payées sur 2026, ce qui porte les crédits ouverts en 2026 à près de 175 M€ (+ 6,6 M€ par rapport à 2025).

Le budget de fonctionnement atteint pour sa part 242,6 M€, auxquels s'ajoutent 15,8 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe transports.

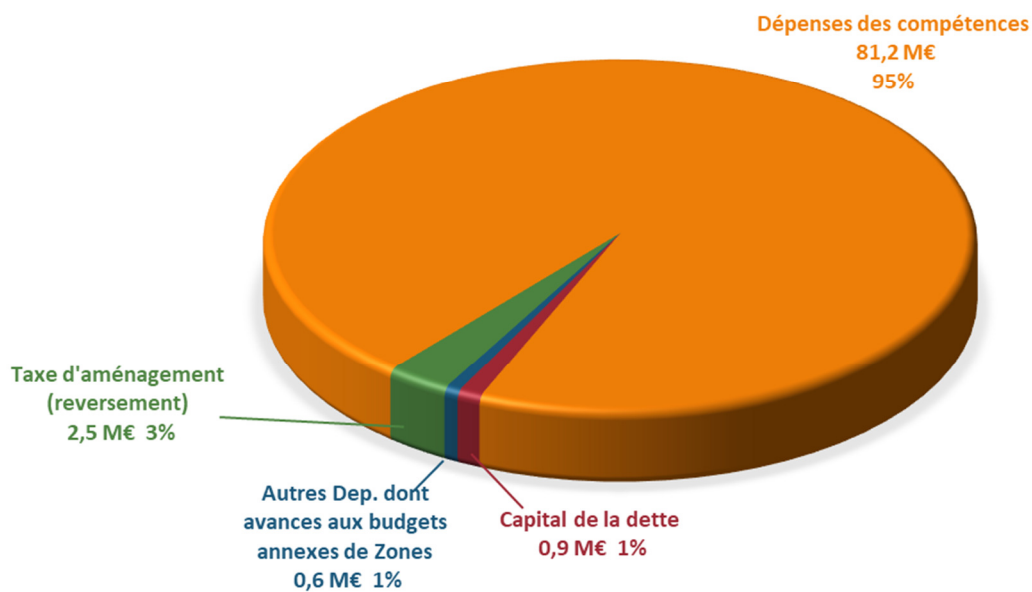
Le budget 2026 de 403,8 M€, soit 387,9 M€ hors subvention d'équilibre, se décompose comme suit :



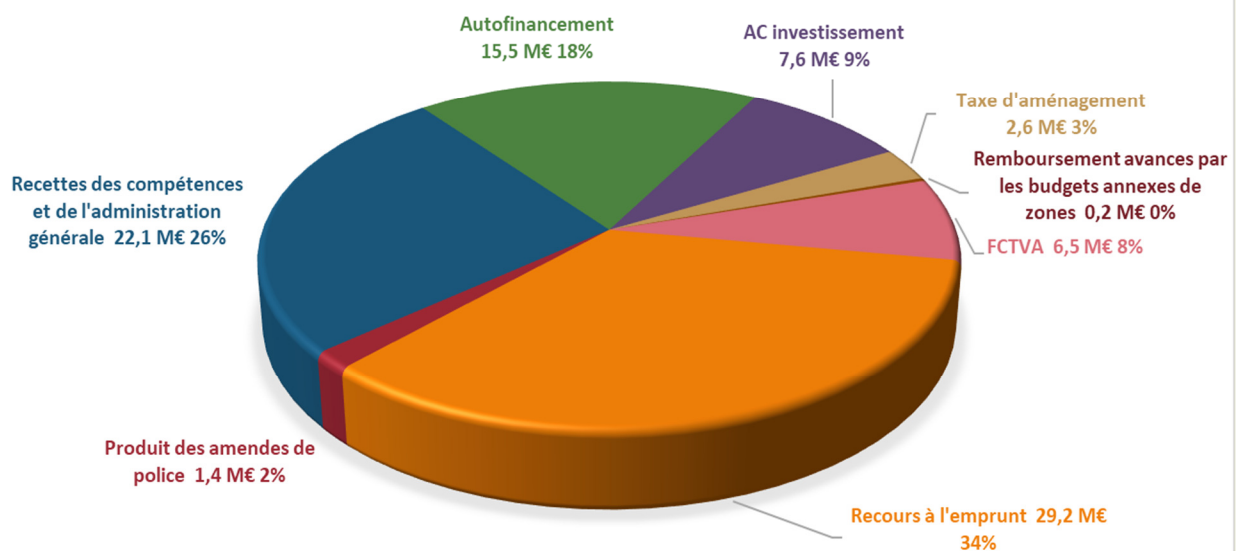
Les grands équilibres du budget principal 2026 s'établissent comme suit :



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 85,2 M€



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 85,2 M€



Les taux intercommunaux de fiscalité directe et leur évolution (hors taxe GÉMAPI) :

Imposition	2025	2026	Evolution en %	Evolution en points
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,54 %	1,54 %	0 %	-
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,17 %	1,17 %	0 %	-
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	9,63 %	9,63 %	0 %	-
Cotisation Foncière des Entreprises	26,86 %	26,89 %	0,11 %	0,03

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de Grand Besançon Métropole.

LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les informations statistiques, fiscales et financière**

Ces informations concernent la population de GBM, son potentiel fiscal par habitant ainsi que les 10 ratios financiers calculés par rapport au crédits prévus au Budget Primitif 2026.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette : (prêteurs, caractéristiques de l'emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré. 54 % de l'encours est à taux fixes, 46 % à taux variables.

Les encours de dette au 1er janvier 2026 s'établissent comme suit (hors dépôts et cautionnements) :

- Budget principal : 8 708 286,93 €
- Budget annexe Transports : 94 834 394 € (dont avance remboursable)
- Budget annexe Eau : 7 794 038,96 €
- Budget annexe Assainissement : 15 898 549,59 €
- Budget annexe Chauffage urbain : 30 356 091,40 €
- Budget annexe Déchets : 2 977 000,00 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens. Dans une logique de simplification et de transparence financière, les règles et durées d'amortissement en vigueur sur l'ensemble des budgets ont été rappelées et confirmées dans la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 sur le passage à la M57 et la mise en place du Règlement Budgétaire et Financier. Des ajustements ont été apportés lors de la délibération du 19 décembre 2024, précisant les modalités d'amortissement pour les subventions d'équipement versées à compter du 1er janvier 2025 suite à une possibilité ouverte par la réglementation et simplifiant les durées d'amortissement du budget annexe Chauffage urbain.

La neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue annuellement à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées ou à constituer par la collectivité ainsi que leur étalement et leur reprise éventuelle.

➤ **Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B7-3) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les

garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 196 657 509,77 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2^{ème} alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 1,82 %, en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ ***L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale***

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GeMAPI et les amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ ***Les subventions versées dans le cadre du budget***

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ ***L'état du personnel***

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ ***Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.***

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital
- verse une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

➤ ***L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes***

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ ***Décisions en matière de taux et de contributions***

Ce document retrace les informations fiscales en matière de taux des contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, Cotisation Foncière des Entreprises). En 2026, GBM n'augmentera pas les taux intercommunaux de fiscalité directe sur les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises passera de 26,86 % à 26,89 %.

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735	195 030
Mutualité Française du Doubs	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900	228 900
Les Bruyères Association	143 566	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)	16 011	13 948	13 800	13 652	13 504	13 356	13 208	13 060	12 913
EMMAUS	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502
SPL Territoire 25	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637	62 122	61 607	61 092	
Sedia	114 673								
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218
Société Foncière Habitat et Humanisme	23 507	23 539	23 704	23 871	24 039	24 208	24 379	24 551	24 725
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 563 984	1 552 045	1 338 224	1 157 883	882 304	823 603	757 759	530 506	374 237
AXENTIA	59 254	56 883	56 883	56 883	56 883	147 897	145 621	143 346	141 071
LOGE.GBM	2 972 470	2 974 717	2 875 681	2 892 341	2 887 688	2 904 782	2 923 592	2 821 676	2 823 068
NEOLIA	2 501 259	2 747 963	2 752 987	3 233 318	3 086 460	4 941 816	2 467 052	2 332 048	2 310 361
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 989 896	1 991 151	1 927 390	1 937 700	1 948 127	1 958 672	1 969 336	1 980 121	1 931 430
CDC HABITAT	51 589	46 708	46 892	47 078	47 266	47 456	47 647	47 841	48 036
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	95 256	79 812	79 812	79 812	79 811	79 812	79 811	79 812	79 812
SCI CITY BESANCON	0	140 870	261 797	257 493	253 188	248 884	244 579	240 275	235 971
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR	138 488	247 694	242 749	237 803	232 858	227 912	222 967	218 021	213 076
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	116 918	202 619	203 139	203 661	204 186	204 713	205 242	205 774	206 308
TOTAL GENERAL	10 587 824	10 993 832	10 733 722	11 046 939	10 616 539	12 518 115	9 990 979	9 521 595	9 219 774

Annexe 5 - Echéancier de la dette garantie au 1^{er} janvier 2025

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275	138 570	133 865
Mutualité Française du Doubs	216 882	204 863	204 863	204 863	204 863	204 863	204 863	204 863	177 205	94 231	47 116		
Les Bruyères Association	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)	12 765	12 617	12 469	8 019	7 480	7 332	7 184	7 036	6 888	6 740	6 593	6 445	6 297
EMMAUS	25 502	25 502	25 502	25 502	25 502	14 876							
SPL Territoire 25													
Sedia													
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218	45 218		
Société Foncière Habitat et Humanisme	24 901	25 078	25 256	25 436	25 618	25 802	25 987	26 173	26 362	26 552	26 744	26 937	27 132
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	290 833	183 441	125 632	101 156									
AXENTIA	138 795	136 520	134 245	131 969	129 694	127 419	125 143	122 868	120 593	118 317	116 042	113 767	111 491
LOGE.GBM	2 842 352	2 801 172	2 796 028	2 808 242	2 858 682	2 729 163	2 746 838	2 690 722	2 690 959	2 690 305	2 587 609	2 559 407	2 554 403
NEOLIA	2 308 233	2 298 814	2 230 769	2 220 365	2 221 453	2 212 439	2 208 833	2 222 429	2 233 001	2 171 161	2 043 379	1 965 481	1 907 055
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 824 391	1 833 960	1 843 638	1 783 764	1 711 305	1 656 091	1 254 108	1 260 967	1 244 286	1 247 041	1 255 123	1 167 453	1 175 416
CDC HABITAT	48 234	48 433	48 634	48 838	49 043	49 251	49 460	49 672	49 885	50 101	50 319	50 540	50 762
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	79 812	79 812	79 811	79 811	79 812	79 812	79 812	79 812	118 137	117 533	116 929	116 325	115 722
SCI CITY BESANCON	231 666	227 362	223 057	218 753	214 448	210 144	205 840	201 535	197 231	192 926	188 622	184 317	90 545
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR	208 130	203 185	198 239	193 294	188 349	183 403	89 847						
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	206 844	207 383	207 924	208 468	209 014	209 562	210 113	210 666	211 222	211 780	212 341	212 904	213 469
TOTAL GENERAL	9 018 999	8 843 096	8 706 320	8 604 026	8 466 103	8 246 291	7 739 458	7 603 469	7 597 790	7 444 005	7 163 427	6 866 264	6 710 274

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	65 167												
Mutualité Française du Doubs													
Les Bruyères Association	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	120 150	7 454
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)	6 149	6 001	5 853	5 705	5 558	5 410							
EMMAUS													
SPL Territoire 25													
Sedia													
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés													
Société Foncière Habitat et Humanisme	11 621	10 362	10 419	7 119	7 161	7 205	7 248	6 302	6 346	6 391	6 436	2 283	2 290
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon													
AXENTIA	109 216	106 941	104 665	102 390	100 115	97 839	95 564	93 289					
LOGE.GBM	2 519 620	2 413 094	2 358 561	2 034 571	1 798 968	1 669 340	1 328 641	1 245 151	1 199 809	1 024 819	952 886	860 407	800 960
NEOLIA	1 899 406	1 835 982	1 794 092	1 514 636	1 225 162	954 267	957 180	959 476	952 700	907 465	840 145	808 902	805 746
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 139 366	1 147 257	1 094 513	995 943	962 163	874 587	821 701	807 372	662 653	510 741	485 771	390 936	366 037
CDC HABITAT	50 987	51 213	51 443	51 674	51 908	52 144	52 382	52 623	24 568	24 814	25 062	25 313	25 566
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	115 118	114 514	113 910	113 307	112 703	112 099	111 495	110 892	110 288	109 684	109 080	108 477	28 061
SCI CITY BESANCON													
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR													
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968	203 968
ICF HABITAT NORD EST	214 037	214 608	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183	85 183
TOTAL GENERAL	6 454 806	6 224 090	5 942 757	5 234 646	4 673 038	4 182 192	3 783 513	3 684 405	3 365 666	2 993 216	2 828 682	2 605 619	2 325 267

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068	ANNEE 2069	ANNEE 2070	ANNEE 2071	ANNEE 2072	ANNEE 2073	ANNEE 2074	ANNEE 2075	ANNEE 2076	ANNEE 2077
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté																	
Mutualité Française du Doubs																	
Les Bruyères Association	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454	7 454								
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)																	
EMMAUS																	
SPL Territoire 25																	
Sedia																	
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés																	
Société Foncière Habitat et Humanisme	1 346	1 348	1 351	1 353	283	286	288	291									
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon																	
AXENTIA																	
LOGE.GBM	696 385	573 211	538 148	432 363	330 772	270 799	208 756	182 418	157 352	143 594	115 299	57 696	53 453	28 963	25 938	11 513	11 513
NEOLIA	784 921	667 112	589 505	463 121	353 923	346 789	293 234	260 395	254 422	255 888	242 123	205 853	203 181	82 887	22 559	20 969	20 753
OPH du Département du Doubs Habitat 25	344 873	321 534	298 790	244 714	198 700	154 224	106 168	102 951	59 612	49 672	39 277	24 735	18 309	6 930	1 924	1 682	1 682
CDC HABITAT	25 822	26 080	26 341	26 604	26 870												
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	27 458	26 854															
SCI CITY BESANCON																	
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR																	
ADOMA	203 968	203 968	203 968	203 968	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360	7 360			
ICF HABITAT NORD EST	85 183																
TOTAL GENERAL	2 177 409	1 827 562	1 665 557	1 379 579	925 363	786 912	623 260	560 869	486 200	456 513	404 059	295 644	282 302	126 140	50 421	34 164	33 948

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2078	ANNEE 2079	ANNEE 2080	ANNEE 2081	ANNEE 2082	ANNEE 2083	ANNEE 2084	ANNEE 2085	ANNEE 2086	ANNEE 2087	ANNEE 2088	ANNEE 2089	ANNEE 2090	ANNEE 2091
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté														
Mutualité Française du Doubs														
Les Bruyères Association														
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)														
EMMAUS														
SPL Territoire 25														
Sedia														
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés														
Société Foncière Habitat et Humanisme														
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon														
AXENTIA														
LOGE.GBM	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513
NEOLIA	20 540	20 328	20 119	19 912	19 708	19 505	19 305	19 107	18 911	18 718	18 526	18 336	18 149	17 963
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682
CDC HABITAT														
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM														
SCI CITY BESANCON														
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR														
ADOMA														
ICF HABITAT NORD EST														
TOTAL GENERAL	33 734	33 523	33 314	33 107	32 903	32 700	32 500	32 302	32 106	31 912	31 721	31 531	31 344	31 158

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2092	ANNEE 2093	ANNEE 2094	ANNEE 2095	ANNEE 2096	ANNEE 2097	ANNEE 2098	ANNEE 2099	ANNEE 2100	ANNEE 2101	ANNEE 2102	ANNEE 2103	ANNEE 2104	ANNEE 2105	ANNEE 2106	TOTAUX
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté																4 097 052
Mutualité Française du Doubs																4 029 576
Les Bruyères Association																4 183 062
FONDATION PLURIEL (ex Maisonnées ADMR du Doubs)																265 990
EMMAUS																371 898
SPL Territoire 25																503 152
Sedia																114 673
Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés																904 353
Société Foncière Habitat et Humanisme																652 230
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon																9 681 606
AXENTIA																3 301 606
LOGE.GBM	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513	11 513			85 787 759
NEOLIA	17 780	17 598	17 419	17 241	17 066	16 892	16 720	16 550	16 382	16 215	16 051	15 888	15 727	15 567	15 410	75 657 103
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 682	1 681		49 173 259
CDC HABITAT																1 745 101
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM																3 380 823
SCI CITY BESANCON																4 469 504
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR																3 246 016
ADOMA																8 028 357
ICF HABITAT NORD EST																5 935 092
TOTAL GENERAL	30 975	30 793	30 614	30 436	30 261	30 087	29 915	29 745	29 577	29 410	29 246	29 083	28 921	17 248	15 410	265 528 214